







PQ  
2198  
• B34  
Z52  
1841  
EMRS



.Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa





**NOTICE**

**SUR**

**M. DE BONALD.**

---

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET C<sup>ie</sup>,  
rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.



# NOTICE

SUR

M. LE VICOMTE

# DE BONALD

(1754 - 1840)

DÉDIÉE

A M. LE COMTE DE MARCELLUS

PAR M. HENRI DE B. *onville*



• PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET C<sup>o</sup>.

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1841.



1000

A Monsieur  
*le Comte de Marcellus.*

MON CHER AMI ,

Jamais travail ne m'a paru plus pénible et plus doux à la fois, que celui que j'offre ici aux nombreux amis et aux admirateurs de l'homme illustre qui en est l'objet; à vous surtout qui avez été son ami de cœur, et avez si long-temps partagé ses travaux législatifs, ses combats, ses triomphes et ses défaites... Est-ce une VIE, est-ce un ÉLOGE? Je ne sais;... l'un seroit trop difficile pour moi, et l'autre suspect de ma part... Tous deux se trouvent d'ailleurs dans le cœur et la mémoire de tous les hommes de bien, ainsi que dans les monumens politiques et littéraires de

la France depuis quarante ans... J'ai voulu seulement recueillir des souvenirs aussi précieux à mon cœur et au vôtre, qu'honorables pour la patrie de l'homme qui fut par excellence le VIR BONUS DICENDI PERITUS de l'Orateur romain. Et ces souvenirs pleins de charmes, je me suis laissé aller à la douceur de les retracer!... Mes regards se sont reportés, avec un sentiment mêlé de tristesse et d'amour, vers des temps qui ne sont plus, et dont je n'ai jamais si bien connu le prix qu'aujourd'hui; et je me suis dit à moi-même en soupirant :

*« Tu longè sequere, et vestigia semper adora!... »*

HENRI DE B.



# NOTICE

SUR

M. LE VICOMTE

DE BONALD.



## I.

« Bonum virum facile crederes,

« Magnum libenter. »

(ТЛЧИТ. *Vita Agric.*)

Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de Bonald, naquit le 2 octobre 1754, à Milhau en Rouergue, (aujourd'hui département de l'Aveyron) d'une ancienne famille, fort considérée dans cette province, et plus recommandable encore par une longue tradition

de vertus publiques et privées, que par son ancienneté même. Plusieurs membres de cette famille avoient, il y a plusieurs siècles, occupé les premières charges de la magistrature dans le Parlement de Toulouse; et l'un d'eux, Etienne de Bonald, avoit épousé la sœur du célèbre Duranti, premier président de ce Parlement, massacré sous la Ligue en défendant avec tant de courage et d'héroïsme l'autorité royale, et qui expira en levant les mains au ciel pour ses bourreaux (1). Théodore de Bèze, dans son *Histoire de l'église réformée*, parle de cet Etienne de Bonald comme d'un magistrat fort zélé pour la religion catholique, et nommé par le Parlement pour s'opposer à l'irruption de la réforme religieuse dans Toulouse.

Le père de l'illustre auteur de la *Législation primitive*, Antoine-Sébastien de Bonald,

(1) Cette mort héroïque est le sujet du beau tableau de Paul Delaroche, qui excita tant d'admiration, lorsqu'il fut exposé au Louvre pour la première fois. On voyoit, avant la révolution, le mausolée du président Duranti dans l'église des Grands-Cordeliers de Toulouse, avec cette inscription : *Floruit florente, cecidit cadente regno*. Sa statue est au Capitole, dans la grande galerie appelée *la Salle des Illustres*.

que son fils connut à peine (1), car il n'étoit âgé que de quatre ans lorsqu'il le perdit, avoit servi avec son frère, chevalier de Malte, dans le régiment de Condé, commandé par le marquis d'Hautefort, et fait avec lui les campagnes d'Italie sous les maréchaux de Coigny et de Broglie. Les deux frères, qui s'aimoient tendrement, s'étoient trouvés ensemble, en 1734, à l'affaire meurtrière de Guastalla, puis à la bataille de Parme, où le père de M. de Bonald reçut plusieurs balles dans ses habits, et eut la douleur de voir blesser mortellement son frère, qui succomba à ses blessures quelques jours après. « Et je ne » pus, écrivoit-il, rendre les derniers de- » voirs à ce frère chéri, parce que je fus » obligé de suivre l'armée qui poursuivoit les » ennemis. » François de Bonald, l'oncle de notre écrivain, avoit fait ses caravanes à Malte, et s'étoit trouvé au siège de Candie.

(1) J'ai lu ces mots dans le livre de famille : « Au- » jourd'hui 2 octobre 1754, jour des saints Anges- » gardiens, à neuf heures du soir, il a plu à Dieu » de me donner un troisième fils ; on lui a donné » les noms de Louis-Gabriel-Ambroise. DIEU VEUILLE » EN FAIRE UN PARFAIT CHRÉTIEN ! »

( ANTOINE-SÉBASTIEN DE BONALD. )

Le duc de Bourbon honora sa mémoire de ses regrets.

Voici le portrait qu'Antoine-Sébastien fait de son père, Honoré de Bonald, aïeul de l'auteur de la *Législation primitive* :

« Il étoit bel homme, versé dans les belles-  
» lettres , enjoué , et d'une conversation  
» agréable. Il avoit beaucoup de religion ,  
» de probité et de désintéressement , et il  
» s'attachoit surtout à rendre toutes sortes de  
» bons offices à ceux qui l'avoient desservi  
» et dont il avoit le plus à se plaindre. »

Ce dernier trait est remarquable , et il est un des plus frappans du noble caractère de son petit-fils.

M. le vicomte de Bonald a retracé à son tour, dans les lignes suivantes, les traits principaux du caractère de son père Antoine-Sébastien ; et c'est un noble hommage de sa piété filiale envers la mémoire de l'auteur de ses jours, dont la tradition seule lui avoit fait connoître les vertus :

« Un caractère vrai, un cœur droit et  
» bienfaisant, une ame sensible et compa-  
» tissante le rendoient cher à ses amis, et  
» précieux à sa famille. Il avoit l'esprit très-  
» cultivé , et son attention à mettre par écrit

» tout ce qu'il lisoit , tout ce qu'il voyoit de  
» remarquable , avoit beaucoup contribué à  
» former son jugement. Il se livroit peu ,  
» paroissoit sérieux et rêveur, mais son talent  
» pour la poésie légère , son goût pour la  
» plaisanterie déceloient en lui un fonds de  
» gaité qui rendoit son commerce extrême-  
» ment agréable pour ceux avec lesquels il  
» vivoit familièrement. Une piété solide et  
» éclairée, qu'il avoit conservée au milieu du  
» tumulte des armes, mettoit le comble à ses  
» vertus. »

Si l'on est curieux de connoître encore quelqu'une des particularités qui intéressent la famille d'un homme aussi illustre , nous dirons que Jeanne de Mathy, mère d'Honoré de Bonald, et bisaïeule de celui dont nous esquissons la vie, étoit une femme remplie de courage , de fermeté et de force d'esprit. Lorsque le duc de Rohan , chef du parti calviniste , faisoit le siège de Creissels (1), château fort près de Milhau , et d'où il fut

(1) « Creissels, dit le Duc de Rohan dans ses Mémoires, est un lieu à la portée de canon de Milhau , qui a trois enceintes de murailles , une à la ville et l'autre au château , lesquelles il faut prendre l'une après l'autre , parce que l'on ne peut at-

repoussé après huit jours de siège, Jeanne de Mathy se rendoit tous les jours sous les murs de cette forteresse pour secourir et panser les blessés ; et elle eut beaucoup à souffrir, de même que son mari, des mauvais traitemens qu'elle recevoit des soldats que le duc de Rohan avoit logés chez eux à discrétion, en haine de l'attachement qu'ils avoient l'un et l'autre pour le parti du Roi.

Le père de M. de Bonald , revenant un jour en semestre de son régiment , avant son mariage , passa par la maison de la Trappe , y fit une retraite ; et, dans un moment de ferveur, il fut sur le point de se consacrer à Dieu dans la vie austère de cette maison... Mais la Providence avoit d'autres vues... Et si le père vouloit se consacrer aux austerités de la religion , la Providence vouloit , elle , consacrer le fils au devoir bien plus austère

» taquer ledit château que par la ville , à cause que  
 » par le dehors il est bâti sur un roc bien élevé. Ce  
 » fut pourtant , ajoute-t-il , *une honte d'avoir été huit*  
 » *jours sans le prendre...* Rohan ordonna au gouver-  
 » neur Alteyrac qu'il bloquât le lieu un jour avant  
 » que ses troupes y arrivassent , pour le surprendre  
 » avec peu de gens de guerre ; ce qu'il fit. Néan-  
 » moins , il n'empêcha pas le secours d'y entrer. »

( *Mémoires du Duc de Rohan* , l. iv. )

de la défendre à la veille de la terrible époque qui s'approchoit...

Le jeune enfant, destiné à répandre un jour tant d'illustration sur son nom, et qui, en naissant, avoit été appelé l'ENFANT DE LA PROVIDENCE par une de ses plus proches parentes, femme d'un grand mérite (1), fut élevé d'abord par les soins de sa mère, restée veuve de bonne heure, dont la raison et la piété égaloient la tendresse pour son fils,... pour ce fils bien-aimé dont elle devoit bien voir un jour le mérite et les vertus, mais non les succès et la célébrité !... Elle en vit, hélas ! au contraire, l'infortune cruelle, et

(1) Madame de Sambucy, mère de M. l'abbé Gaston de Sambucy, ancien aumônier du Roi, qui se distingua à l'époque de la terreur par son zèle et son courage à accompagner jusqu'au pied de l'échafaud les malheureux condamnés, avertis qu'un prêtre déguisé se trouveroit sur leur passage pour leur donner l'absolution... Et que de fois il s'est associé ainsi à un martyr plus terrible peut-être que celui que ces infortunées victimes alloient subir !!! Parmi elles se trouva un jour la vertueuse et sainte Madame Elisabeth !... Et que l'on juge, à cette vue, de tout ce qui se passa dans le cœur du prêtre courageux, qui, en bénissant en secret la royale victime, étoit forcé de renfermer en lui-même des émotions dont la moindre manifestation eût été son arrêt de mort !!!

en ressentit les tourmens, puisqu'il étoit loin d'elle, dépouillé de tout et dans l'exil, lorsqu'il perdoit une mère si tendre.

Le jeune Louis, car on l'appeloit de ce nom, montrait déjà dans son enfance autant d'esprit que de jugement; et sa piété, sa tendresse et son respect pour sa mère le faisoient proposer pour modèle à tous les enfans de son âge, et le rendoient l'objet de l'affection universelle. Vers l'âge de onze ans, il quitta pour la première fois le toit paternel pour aller faire ses études à Paris, dans une pension située près de la barrière du Trône, et non loin du bois de Vincennes.

De la pension de Paris, le jeune élève alla continuer ses études au collège de Juilly, où il se distingua par sa conduite, son application et ses succès, sous le père Mandar, qui dirigeoit alors ce célèbre établissement de l'Oratoire avec tant de sagesse et d'habileté (1), et il y fit sa philosophie.

(1) L'auteur de cette Notice est heureux de pouvoir payer un tribut de reconnoissance et d'estime à la mémoire de cet homme de bien rempli de science, de douceur et de vertu, aux soins duquel il fut également confié.

Bientôt après, le jeune philosophe sortit de la maison de l'Oratoire pour devenir tout à coup... MOUSQUETAIRE; et, malgré les *privilèges* de ce nom et de ce corps, il s'y distingua par beaucoup de raison et d'application à ses devoirs et à l'étude. Comme il avoit eu la petite vérole, ses chefs le désignoient le plus souvent pour aller à Versailles *prendre l'ordre* sous les rideaux du lit de Louis XV (1), alors attaqué de la terrible maladie dont il mourut au bout de dix jours, et du lit duquel on trembloit de s'approcher; et, peu de jours après, il assista à ces obsèques, tristement fameuses, dont l'aspect et la solitude furent si affligeans. Lorsqu'ensuite, à l'avènement de Louis XVI, le jeune mousquetaire, d'une taille élégante et d'une figure si noble, revint à Versailles prendre, pour la première fois, l'ordre du nouveau Roi, s'étant trouvé sur le passage de la reine Marie-Antoinette, cette princesse, qui étoit alors dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, lui adressa quelques paroles flat-

(1) Les mousquetaires prenoient toujours l'ordre de la bouche même du Roi, et il n'y avoit jamais d'exception à cette règle.

teuses, en laissant tomber sur lui un regard plein de bienveillance et de bonté, qui eût troublé facilement une tête de mousquetaire un peu moins solide, et dont le grave philosophe se souvenoit encore longues années après.



## II.

En sortant des mousquetaires où il resta jusqu'à la suppression de ce corps, en 1776, suppression que l'on arracha à l'inexpérience et à la foiblesse du jeune Roi, et premier pas dans cette carrière de concessions qui devoient un jour le conduire à sa perte, M. de Bonald épousa Élisabeth de Guibal de Combescure, fille d'un capitaine de cavalerie proche parent de l'illustre chevalier d'Assas, et petite-fille de Henri de Guibal de Combescure, lieutenant-colonel du régiment de la Reine, cavalerie. Cet officier, distingué par ses talens, sa bravoure et la franchise de son caractère, jouissoit de l'estime particulière et de la confiance du maréchal de Saxe; il fut tué dans les guerres de Flandres, en 1745, entre ses deux enfans, à la tête du régiment dont il alloit être nommé colonel, et qu'il avoit

commandé pendant toute la campagne en l'absence du marquis de Beauveau, qui en étoit le colonel propriétaire.

M. de Bonald, fort jeune encore, fut nommé maire de sa ville natale, dans des circonstances très-difficiles, et à la veille de la terrible explosion de la révolution française. Il sut en retarder long-temps les orages pour la ville qui l'avoit honoré de ses suffrages; et par sa fermeté, par la chaleur de ses paroles, et la confiance générale qu'il inspiroit, il empêcha une collision menaçante entre les protestans et les catholiques, et prévint l'effusion du sang, comme l'avoit fait avant lui son bisaïeul Pierre de Bonald, pendant les troubles de religion qui eurent lieu sous le règne de Louis XIII.

En 1790, il fut nommé à Rodez, par ses concitoyens, membre de l'assemblée de département, et bientôt après, président de l'administration départementale de l'Aveyron. Voici ce qu'il écrivoit (pour lui-même) à cette époque sur son livre de famille :

« Le 23 juillet 1790, ayant été nommé à  
» Rodez, membre de l'assemblée de départe-  
» ment, à la pluralité de 452 voix sur 523,  
» je suis revenu à Milhau, et j'ai donné entre

» les mains de la municipalité de cette ville  
 » ma démission de la place de maire. Je  
 » l'exerçois depuis le 6 juin 1785, et Dieu  
 » seul sait ce que j'y ai souffert!... Je lui ai  
 » offert mes peines, et il a daigné m'en dé-  
 » dommager en ne permettant pas que la  
 » tranquillité publique fût troublée pendant  
 » ce long espace de temps, et au milieu des  
 » circonstances les plus orageuses.... Il m'ap-  
 » pelle dans une autre carrière à de nouvelles  
 » croix : je m'y résigne; et s'il daigne m'en  
 » faire triompher, JE LUI DEMANDE D'ÉCARTER  
 » DE MOI L'ESPRIT D'ORGUEIL ET D'AMOUR-PRO-  
 » PRE.... » (1<sup>er</sup> août 1790) Paroles nobles et  
 chrétiennes, et qui peignent si bien le cœur  
 de celui qui les écrivoit! Et elles nous rap-  
 pellent celles que prononçoit naguère M. le  
 comte Molé, au sein de l'Académie française,  
 dans son bel éloge de M. l'archevêque de  
 Paris. Le père de M. de Bonald avoit de-  
 mandé au ciel, à la naissance de son fils, qu'il  
 daignât en faire un jour UN PARFAIT CHRÉTIEN :  
 M. Molé a dit à son tour : « UN PARFAIT CHRÉ-  
 » TIEN DEVIENT AISÉMENT UN GRAND CITOYEN... »  
 Et la France sait si celui dont elle a déploré  
 la perte a réuni en lui ces deux nobles titres  
 à son affection et à son estime!.... On peut

assurer, en effet, qu'au milieu de cette funeste époque d'incrédulité et de licence où s'écoula sa première jeunesse, il fut toujours chrétien, et eut toujours le courage de le paroître....

M. de Bonald ne conserva pas long-temps les fonctions de président de l'administration de son département; il crut devoir y renoncer lorsqu'il pensa que sa conscience ne lui permettoit plus de les garder qu'au prix de son devoir et de son honneur; et il donna sa démission motivée de cette place quand l'assemblée nationale eut imposé à la foiblesse du monarque l'acceptation de la constitution civile du clergé, et lorsque l'autorité des lois, l'influence de la religion et l'ascendant des gens de bien eût péri avec le pouvoir royal dans un naufrage commun.

Voici la lettre qu'il écrivit à ses collègues en leur envoyant sa démission; l'on y trouvera le courage du citoyen vertueux et l'honneur du gentilhomme, autant que l'humble soumission du chrétien :

« Dispensé par ma place d'assister aux délibérations du *directoire*, j'aurois pu prolonger mon séjour loin de vous, Messieurs, et éviter ainsi de concourir personnellement à

l'exécution des nouveaux décrets ; mais je dois à la foi que je professe un autre hommage qu'une absence équivoque ou un timide silence.... J'ai donné, je donnerai toujours l'exemple de la soumission la plus profonde à l'autorité légitime, et les dispositions les plus sévères ne m'arracheront ni un regret, ni un murmure ; mais sur des objets d'un ordre supérieur, et qui me paroissent intéresser ma religion, je n'irai pas, en me séparant de cette AUTORITÉ VISIBLE de l'Eglise, que les élémens les plus familiers de ma croyance m'ont appris à reconnoître dans le corps des pasteurs unis à leur chef, *m'exposer à des doutes cruels, à des remords déchirans pour celui qui a confié à ces consolantes vérités le bonheur de son existence.* L'assemblée nationale a décrété des changemens dans la discipline ecclésiastique et la constitution du clergé ; elle a imposé aux pasteurs le serment de s'y conformer, et de les maintenir. Le Roi, sur des instances réitérées, a donné sa sanction à ces décrets ; mais le chef de l'Eglise garde le silence ; mais les premiers pasteurs rejettent unanimement ces innovations ; mais les pasteurs secondaires, unis à leurs évêques, annoncent partout la plus invincible

résistance ; mais plusieurs même de ceux qui y avoient adhéré rétractent leur adhésion comme une foiblesse ou une surprise.... Et moi, à *qui il est commandé de croire, et non de décider* ; moi, qui sais que le mépris du Saint-Siège et de l'autorité des premiers pasteurs a été le principe de toutes les dissensions religieuses qui ont désolé l'Eglise et l'Etat ; moi, qui ne puis séparer le respect que je dois à ma religion, du respect qu'elle me commande pour ses ministres, *j'irois prévenir la décision du chef de l'Eglise*, braver l'opinion unanime de mes pasteurs, déshonorer ma religion en plaçant les prêtres entre la conscience et l'intérêt, le parjure et l'avilissement ; je leur dirois : Jure, ou renonce à tes fonctions, à ta subsistance, comme en d'autres temps on disoit à des hommes : *Crois, ou meurs !* Non, non, Messieurs, non, l'humanité autant que la religion se révoltent à cette pensée. Ce n'est pas là sans doute le prix que mes concitoyens mettoient à la confiance dont ils m'ont honoré ; ils me reprocheroient un jour de l'avoir usurpée, et je renonce aux témoignages flatteurs qu'ils m'ont donnés, si je ne puis en jouir sans trahir ma conscience et leurs plus grands intérêts. »

Cette démission éclatante, et courageuse assurément, dans les terribles circonstances où l'on se trouvoit, cette démission que bien peu de temps après il eût certainement payée de sa tête, comme tant d'autres, et de laquelle bien des esprits timides avoient voulu le détourner, ayant inspiré de vives craintes à sa famille, M. de Bonald, sans les partager encore, céda néanmoins aux vives et continuelles instances qu'elle lui faisoit de pourvoir à sa sûreté; et après s'être retiré quelque temps dans ses terres, il émigra, croyant, avec la noblesse française, céder en cela à un devoir d'honneur, celui de chercher à délivrer sa patrie de l'oppression qui pesoit déjà sur elle, et des fureurs qui menaçoient surtout son avenir....

Et l'Orateur romain ne semble-t-il pas avoir justifié d'avance le dévouement de ceux qui s'efforçoient de renverser l'épouvantable tyrannie qui s'élevoit en France, lorsqu'il s'écrioit en parlant des malheurs de la république et des guerres civiles : « Oui, c'est » avec justice que nous sommes punis : si » nous n'eussions pas supporté si patiemment » l'impunité de tant de crimes, jamais la » tyrannie ne seroit parvenue à ce point entre

» les mains d'un seul!... Pour nous, dit-il  
 » encore, qui gémissons sous l'empire de la  
 » terreur et du crime, IL NE DEMEURE PLUS DE  
 » ROME QUE DES MURAILLES, ET LA PATRIE  
 » N'EXISTE PLUS POUR NOUS... » Et Cicéron  
 ajoute ces paroles remarquables : « Le juge-  
 » ment que l'on doit porter sur ces questions,  
 » ne se décide pas par le nombre des opi-  
 » nions, mais par leur poids (1). »

Tel est le sentiment du plus illustre orateur  
 et d'un des plus grands citoyens de la répu-  
 blique romaine, et du philosophe de l'anti-  
 quité qui a le mieux écrit sur la science des  
 devoirs publics et privés. Mais il faut le dire :  
 le plus grand tort de l'émigration a été de ne  
 pas réussir;... ou plutôt, elle n'a réussi qu'à  
 sauver le plus grand nombre des illustres  
 familles de France dont la révolution avoit  
 résolu l'entière destruction. L'émigration  
 n'eut pas d'autre résultat; seroit-ce encore

(1) « Jure igitur plectimur : nisi enim multorum  
 » impunita scelera tulissemus, nunquam ad unum  
 » tanta pervenisset licentia... Itaque parietes modò  
 » Urbis stant et manent, iique ipsi jam extrema sce-  
 » lera metuentes, rem verò publicam penitus ami-  
 » simus... Non enim numero hæc judicantur, sed  
 » pondere. »

là un reproche secret qu'on lui feroit?...

Voici ce que dit M. de Chateaubriand dans ses *Mémoires* :

« Je me suis fait cette question en écrivant  
 » le siège des trente tyrans : Pourquoi élève-  
 » t-on Thrasybule aux nues ? Et pourquoi  
 » ravale-t-on les émigrés français au plus  
 » bas degré ? LE CAS EST RIGOREUSEMENT LE  
 » MÊME ; les fugitifs des deux pays , forcés  
 » de s'exiler par la persécution , prirent les  
 » armes sur des terres étrangères en fa-  
 » veur de l'*ancienne constitution* de leur pa-  
 » trie ; les mots ne sauroient changer les  
 » les choses. Que les premiers se battissent  
 » pour la démocratie , les seconds pour la  
 » monarchie , LE FAIT RESTE TOUJOURS LE  
 » MÊME EN SOI. »

M. de Bonald suivit donc cette impulsion irrésistible de la noblesse française, à laquelle, comme au temps des croisades, les épouses et les mères ne furent pas étrangères ; mais loin de sa patrie, tournant sans cesse vers elle des regards de douleur et d'amour, et ne s'occupant que des moyens d'y ramener la paix, il pouvoit se rendre le même témoignage que l'Orateur romain : « *Quo quidem in bello, semper de pace audiendum putavi.... sem-*

*perque mea consilia pacis et togæ sociæ, non belli atque armorum fuerunt (1). »*

Et bien loin d'entretenir dans l'exil des sentimens d'irritation et de haine, il écrivoit les lignes suivantes : « Le Français est un » grand peuple : il est grand par son intelli- » gence, par ses sentimens, par ses actions. » Hélas ! il est grand.... jusqu'à par ses cri- » mes.... Mais le souverain ramènera son » peuple à la raison par la religion, et au » bonheur par la vertu ; il versera sur ses » plaies long-temps douloureuses le baume » de l'indulgence et de l'oubli. Qu'à sa voix » l'homme égaré revienne, que le foible se » rassure, que le coupable même, qui ne le » fut que par erreur, trouve dans sa bonté un » refuge contre sa justice !... Les Français » pardonneront aussi ! QUI OSEROIT SE VENGER, » QUAND LE ROI PARDONNE (2) ? »

Après le licenciement de l'armée des princes, M. de Bonald vint se fixer dans la ville d'Heidelberg, et s'y consacra avec autant d'assiduité que de tendresse à l'éducation de ses deux fils Henri et Victor, qu'il avoit em-

(1) CIC. *Pro Marcello*, v.

(2) *Théorie du pouvoir*.

menés avec lui et placés au collège de Saint-Charles de cette Université célèbre (1). La première fois qu'il entra avec eux dans l'église du Saint-Esprit de cette ville, ayant remarqué l'inscription qui étoit au haut du maître-autel, SOLATORI DEO : « Mes enfans, » leur dit-il, ces mots semblent s'appliquer » particulièrement aux émigrés.... » Et en effet, ils alloient bientôt n'avoir plus d'autre CONSOLATEUR que celui-là !...

Peu de temps après son retour à Heidelberg, M. de Bonald retira ses enfans du collège de Saint-Charles pour les prendre avec lui dans son modeste logement, et veiller de plus près à leur éducation et aux progrès de leurs études. Quelquefois le noble instituteur daignoit prendre lui-même des leçons de ses élèves; et comme ses enfans avoient déjà fait au collège de Saint-Charles quelques progrès dans la langue allemande, qu'il avoit aussi commencé à apprendre de-

(1) Ils y eurent pour condisciples et pour amis un fils de M. le comte Ferrand, ministre d'Etat, jeune homme plein d'espérances et de vertu, qui mourut peu de temps après; et M. le comte d'Argout, pair de France et ancien ministre, ainsi que MM. de Beaufort et de Bassompierre.

puis peu, il se faisoit expliquer par eux des passages qui l'embarrassoient; et il étoit touchant de voir le père de famille et le philosophe méditatif se mettre ainsi à l'étude sous la direction de ses enfans. Il travailloit avec zèle à former leur esprit et leur cœur; et sa vigilance, qui étoit quelquefois celle d'une mère, qu'une cruelle séparation le forçoit de remplacer, sa patience, sa douceur et ses soins, ne se relâchoient pas un instant... Aidé d'un digne et pieux ecclésiastique français, M. l'abbé Gondrin, il voulut partager avec lui le soin si important de les préparer à leur première communion. Ah! qui pourroit dire avec quelle pieuse tendresse et quelle effusion d'amour il les bénit tous deux à ses genoux le soir qui précéda ce saint jour! O temps heureux de ce premier âge de la vie! jours si purs et si doux dont on ne connoît le prix que lorsqu'ils ont fui pour jamais !!!

*Si oblitus fuero tuū... oblivioni detur dextera mea!... (1)*

(1) PSALM. 136.



### III.

Ce fut au milieu des soins souvent trop difficiles de cette éducation et de toutes les distractions qu'elle lui occasionnoit : ce fut au milieu des cruels tourmens que lui causoient les maux toujours plus grands de sa patrie, son éloignement du reste de sa famille, et plusieurs fois, le dénûment absolu de toutes ressources et la terrible crainte du besoin, qu'il commença à s'occuper de son premier ouvrage, la *Théorie du pouvoir politique et religieux*, sans avoir à sa disposition, sur ce sol étranger, tous les documens et tous les ouvrages dont le secours lui étoit si nécessaire. Il en lisoit quelquefois à ses enfans les passages les plus à leur portée, pour en essayer l'effet sur leur raison et leur intelligence naissantes; et ceux-ci se permettoient quelquefois de petits raisonnemens et des objections, qui sans doute

ne l'arrêtoient guère.... Il fit copier une grande partie de cet ouvrage à son fils Henri; et celui-ci lui fit une fois l'observation que son explication de la *volonté générale* dans la société lui sembloit manquer un peu de clarté. Depuis, l'auteur, qui songeoit souvent à la réimpression de cet ouvrage, avouoit qu'il y avoit quelques pages qui avoient besoin d'être éclaircies.

Il s'en entretenoit beaucoup aussi dans ses promenades avec M. Bengy de Puyvallée, député distingué de la noblesse du Berri à l'assemblée constituante, qui venoit de s'établir à Heidelberg après s'être sauvé de France à travers mille dangers. Son fils, depuis membre de la chambre des députés, étoit déjà au collège d'Heidelberg lorsque M. de Bonald y mena ses enfans; ils se lièrent tous les trois d'une tendre amitié, et lorsque plus tard M. de Puyvallée eut confié son fils aux soins de M. de Bonald, celui-ci le regarda comme le frère de ses enfans, sans se douter qu'un jour il deviendrait son collègue....

Dans son exil, M. de Bonald étoit toujours à l'affût de toutes les occasions de rencontrer des compatriotes malheureux; et lorsqu'il passoit à Heidelberg des colonnes

de prisonniers français, ce qui arrivoit, hélas ! fréquemment , il aimoit à se trouver sur leur passage et à se mêler à leurs rangs, pour causer avec eux de la France qu'il aimoit tant, les questionner sur leurs combats et leurs souffrances, et s'informer s'il se trouvoit parmi eux quelques *Aveyronnais*, tout heureux alors de pouvoir leur dire quelques mots de *patois*, de leur parler de leur famille, et souvent de leur offrir quelque petit secours : ce qui, dans sa position, n'étoit pas sans quelque mérite... Un jour, il avoit marché long-temps, fort long-temps, avec une longue colonne de ces prisonniers, bigarrés d'uniformes de toutes les couleurs, que l'on conduisoit en Bohême ; et, lorsqu'après s'être un peu oublié dans ses conversations, il voulut revenir sur ses pas et rentrer dans la ville, un caporal autrichien lui barra brusquement le passage, en lui disant : *Wo gehet er hin?* (où allez-vous) ? L'auteur de la *Théorie du pouvoir*, dont les raisons ne paroissoient pas trop claires au caporal, qui s'obstinoit à garder son prisonnier, et à le faire marcher avec les autres, au grand divertissement de quelques malins de la troupe, fut obligé d'appeler

un officier qui le comprit et le délivra... Et en rentrant chez lui il dit à ses enfans : « Savez-vous que peu s'en est fallu qu'on ne » conduisît votre père en Bohême, et que » vous ne m'ayez pas revu de long-temps? » Et il leur conta son aventure, qui les amusa fort tous les trois. « Quel air martial ont ces *petits-hommes* » (1), disoit-il souvent ; « avec » eux, on feroit la conquête de l'Europe...! » Et il ne se doutoit pas que peu d'années après, ces petits-hommes, ayant à leur tête un autre *petit-homme*, mais de la trempe de César et de Charlemagne, auroient presque fait cette conquête, et renversé la plupart des des trônes de cette vieille Europe !... Mais la garder étoit plus difficile, et il n'élevoit pas d'ailleurs son édifice sur le même FONDAMENT sur lequel Charlemagne avoit élevé le sien :... condition nécessaire pour fonder un empire.

Un des délassemens du noble exilé fut, pendant un temps, le jeu d'échecs. Il alloit, tous les après-diner, faire deux ou trois parties

(1) L'habitude de voir les colosses Autrichiens et Hongrois, faisoit paroître aux émigrés les soldats Français d'une fort petite taille.

avec le marquis de Mortemart, dont le fils étoit lié avec les fils de M. de Bonald. Celui-ci avoit aussi enseigné ce jeu à ses enfans, qui avoient si bien profité de ses leçons, qu'ils le faisoient *mat* assez souvent; car le profond philosophe n'étoit pas fort à ce jeu, où il apportoit beaucoup de distractions. Son application étoit captivée par de plus hautes spéculations... Quelquefois il faisoit des armes avec son fils aîné, auquel il venoit de donner un maître d'escrime, et l'ancien *mousquetaire* prenoit là sa revanche des échecs.

Cependant les finances de la petite famille baissoient sensiblement... Les correspondances avec la France devenoient de plus en plus difficiles; et depuis deux ans, M. de Bonald étoit sans nouvelles de chez lui. Un jour, il se présenta devant ses enfans, tenant à la main la ceinture où il mettoit son or, et leur en montrant le vide effrayant, il leur dit: «Tenez, mes enfans, voilà ce qui nous reste!» C'étoient deux écus de 6 fr.!!! Heureusement un de ses amis, M. l'abbé Chabert, vint généreusement à son aide; et peu de jours après, la PROVIDENCE, dont le faisoit toujours souvenir l'inscription de l'autel du Saint-Esprit, lui envoya, avec des nouvelles de ce

qu'il avoit de plus cher, un subside de cent louis, que madame de Bonald pût lui faire parvenir. Alors la famille se crut vraiment dans l'opulence, et l'on étoit presque embarrassé de tant d'argent...

Lorsque la composition de la *Théorie du pouvoir* eut été achevée, M. de Bonald s'étant déterminé à quitter Heidelberg pour se rapprocher un peu du midi de la France, se rendit à pied à Constance, emportant avec lui son manuscrit dans son havresac. Il étoit suivi de ses deux fils et du jeune Puyvallée, leur ami et leur modèle, par sa vertu, sa raison et son goût pour l'étude. Nos voyageurs s'établirent sur le territoire suisse, hors de la porte de cette ville, alors habitée par tout ce que la noblesse française avoit de plus illustre; et ils allèrent occuper, dans le village d'Egelshoffen, une de ces petites maisons de paysan entourée d'un joli verger, d'où la vue s'étendoit sur le lac de Constance. Les belles rives et les gracieuses collines qui le dominant étoient le but ordinaire des promenades du père et des enfans.

L'auteur de cette Notice alla, les premiers jours de septembre 1830, revoir ces lieux d'ineffable souvenir, avec M. le comte de

Montbel, qu'il avoit rencontré fugitif en Suisse à Winterthur, au fond d'une voiture publique, et qu'il fut si heureux de retrouver miraculeusement échappé à tous les dangers qui le menaçoient à cette époque funeste. Ils passèrent quatre jours à Constance, et visitèrent ensemble la petite maison et le verger d'Egelshoffen, asile heureux dans des jours mauvais.... Dire les impressions qu'éprouva l'un des deux voyageurs seroit difficile!... Quel silence dans ces lieux autrefois si vivans! quelle solitude dans cette maison dont les anciens propriétaires n'existoient plus, et dans la petite pièce, *salle d'étude et de récréation* tout à la fois, que la gaieté française n'animoit plus!... La table où avoit été revue et recopiée la *Théorie du pouvoir* étoit encore là!... Et que d'événemens et de fortunes diverses avoient eu lieu depuis ce temps! Les deux amis, qu'une rencontre si heureuse avoit inopinément réunis, en étoient eux-mêmes une preuve vivante. Mais je n'ai jamais vu l'adversité supportée avec plus de gaieté, d'amabilité et de grandeur d'ame tout à la fois, que par l'homme de bien auquel j'avois été réuni d'une manière inespérée pour si peu d'instans!...

Dans cette retraite, qui eût été si heureuse et si douce pour le noble écrivain, si le souvenir de la patrie absente, la pensée des maux qui l'accabloient, et l'éloignement de ce qui lui étoit cher n'eussent constamment assiégé son esprit et brisé son cœur, M. de Bonald se livroit de plus en plus au travail pour écarter de si sombres pensées. Il auroit pu trouver un autre genre de distractions dans la société brillante et même un peu dissipée que renfermoit alors cette ville de Constance, près de laquelle il avoit choisi sa demeure; mais elles eussent été peu de son goût, et auroient trop douloureusement contrasté avec les infortunes de sa patrie et les siennes propres..... Il se consolait par l'étude, et par les soins qu'il donnoit à l'instruction de ses enfans. Il revit son manuscrit, y fit des corrections et des changemens importants, le communiqua à des hommes de mérite qui habitoient Constance, et il se décida enfin à le faire imprimer par des prêtres émigrés, qui y avoient établi une imprimerie française. Le foible produit de cette imprimerie devoit être consacré à leur entretien, et au soulagement des nombreux ecclésiastiques, victimes de la révolution, qui s'étoient

établis dans cette ville hospitalière. Mais ces ressources eussent été bien insuffisantes pour le but généreux qu'ils se proposoient. Heureusement, la Providence leur en envoya de plus efficaces que leurs presses, d'où, je crois, il ne sortit jamais que la *Théorie du pouvoir*; et le vénérable archevêque de Paris, M. de Juigné, alors établi dans cette ville, consacra au soulagement de tant de nobles infortunes tout ce que sa digne famille et lui avoient pu sauver de leur fortune en quittant la France. Les dons nombreux que son zèle, sa charité, et la haute considération dont il jouissoit, lui faisoient obtenir de l'étranger, des habitans de la ville, et des émigrés eux-mêmes, venoient accroître encore ces ressources, et lui fournir les moyens de suivre la noble impulsion de son cœur.

Lorsque l'impression de sa *Théorie du pouvoir* eut été terminée, l'auteur distribua à ses amis quelques exemplaires de cet ouvrage, dont il ne pouvoit apprécier lui-même encore la juste valeur, et qui, depuis, fit une si vive impression sur l'esprit de La Harpe et de M. de Chateaubriand. Il en fit parvenir aussi dans les cours étrangères quelques exemplaires, dont la lecture (si elle eut lieu)

n'éclaira pas beaucoup sans doute l'esprit des courtisans et des souverains eux-mêmes, encore sous le charme des principes qui avoient produit la révolution qui les menaçoit tous; et il envoya de Constance à Paris le reste de l'édition.

Ce fut alors que M. de Bonald eut le malheur de perdre cette mère chérie qui avoit élevé son enfance avec tant de sagesse et d'amour; et cette douloureuse nouvelle vint ajouter encore une cruelle amertume à toutes les peines qu'il souffroit. Voici le témoignage qu'il lui rend en quelques lignes sur son livre de famille : « Je ne doute » pas que la douleur de l'éloignement de son » fils, les maux de la révolution, et surtout » de la réclusion, n'aient abrégé les jours de » cette excellente mère, qui avoit vécu comme » une veuve vraiment chrétienne. »

Au printemps de 1797, l'auteur de la *Théorie du pouvoir* se décida à rentrer en France, avec ses deux fils, en passant par la Suisse. Le jeune Puyvallée les avoit déjà quittés; son père, qui étoit rentré en France, l'avoit rappelé auprès de lui; et leur séparation, après cinq années de la plus douce intimité, ce qui étoit un siècle à leur âge,

avoit coûté bien des larmes aux trois amis !

Nos voyageurs, toujours à pied, car l'état de leurs finances leur interdisoit toute autre manière de voyager, quittèrent, non sans quelques regrets, les bords fortunés du lac de Constance, les premiers jours de mai. Ils se rendirent d'abord à Schaffouse, se détournant un peu de leur route pour aller admirer la magnifique chute du Rhin, et passèrent en bateau au-dessous de la cascade pour aller la contempler de plus près, du petit pavillon en bois suspendu en face d'elle, sur la pointe d'un rocher, et toujours frémissant au bruit effroyable de sa chute. Revenus à l'autre bord, ils s'embarquèrent sur le Rhin jusqu'à Zurzach, et de là se rendirent dans la jolie petite ville de Soleure. De cette ville, ils vinrent à Fribourg, en passant par Berne ; et deux jours après ils arrivèrent dans la ville de Lausanne, des hauteurs de laquelle ils furent surpris tout à coup par cette vue du lac de Genève, une des plus belles du monde, et par le spectacle de tous ces monts couverts de neiges éternelles et de formes si variées, qui s'élèvent en amphithéâtre les uns au-dessus des autres, et semblent tous

incliner leurs têtes vers leur roi , le majestueux MONT-BLANC.

De Lausanne , côtoyant les rives si fertiles et si riantes du lac de Genève , ils vinrent à Nyon ; et là , commençant à gravir la grande chaîne du Jura , après deux nuits de marche clandestine dans les montagnes , (car ils voyageoient sans passeports , bien entendu ) ils arrivèrent au-dessus de la ville de Saint-Claude , qu'ils aperçurent à dix heures du soir tout éclairée , et qui fut , hélas ! deux ans après , bien autrement éclairée , par le terrible incendie qui la dévora tout entière ! Vers minuit , nos trois voyageurs , par une nuit obscure , et au milieu d'un orage , passèrent dans un petit bateau un torrent rapide que la pluie et la fonte des neiges avoit enflé ; et , parvenus heureusement à l'autre bord , ils arrivèrent , en quittant les sentiers détournés que les postes militaires établis sur la frontière les avoient forcés de prendre , sur la grande route , près de Pont-d'Ain , d'où ils se rendirent à Lyon. Quel temps , hélas ! que celui où un homme devenu si illustre par son génie et ses vertus , un père de famille , suivi de ses deux fils , étoit forcé de rentrer dans sa patrie à la faveur des ténèbres , comme

un malfaiteur ou un contrebandier ! Temps funestes, où la vertu s'appeloit crime , et le crime , vertu !!!

Après être restés trois semaines dans cette ville de Lyon , dont les ruines étoient toutes fumantes , et sur les murs de laquelle on lisoit encore : COMMUNE AFFRANCHIE , afin d'y attendre des nouvelles et des secours de leur famille , qui étoit elle-même dans une assez triste position , M. de Bonald et ses jeunes compagnons de voyage s'embarquèrent sur le Rhône ; et passant sous le pont Saint-Esprit , ce qui , avant la navigation des bateaux à vapeur , et avec le débordement du fleuve , étoit presque une entreprise , ils arrivèrent tous les trois heureusement à Nîmes , et de là à Montpellier. Madame de Bonald étoit venue les y attendre , amenant à leur père ses deux plus jeunes enfans qu'il avoit laissés en bas âge , sa fille Henriette (1), et son fils Maurice , aujourd'hui cardinal et archevêque de Lyon.

Après avoir séjourné quinze jours à Montpellier , au milieu des douceurs et de la joie d'une réunion si ardemment désirée , M. de Bonald fut contraint de s'arracher une seconde

(1) Madame de Serres.

fois des bras de sa femme et de ses enfans, pour aller à Paris s'y soustraire plus facilement aux poursuites que les événemens du 18 fructidor avoient fait renouveler contre les émigrés. Il emmena son fils Maurice avec lui à Lyon, et le plaça dans une pension de cette ville, dont le jeune enfant devoit devenir un jour le pasteur et le père, au moment même où de terribles fléaux alloient la ravager !



## IV.

Peu de temps après son arrivée dans la capitale, M. de Bonald fut curieux de savoir ce qu'étoit devenue l'édition de sa *Théorie du pouvoir* envoyée de Constance à Paris. Cette curiosité auroit pu lui coûter cher; cependant, il se rendit à la police sous un nom supposé, mais autre que celui de *Saint-Séverin*, qu'il avoit pris pour émigrer, et à la faveur duquel il avoit pu quelquefois correspondre avec sa famille. Là, il apprit que son livre, le premier-né des enfans de son intelligence, avoit été saisi et envoyé..... à l'ignoble PILON, par ordre du Directoire qui régnoit encore. Ayant témoigné le désir d'en obtenir un exemplaire, si par hasard il en étoit échappé quelqu'un aux *gémonies* de la police, un des employés supérieurs de cette administration eut l'obligance de le conduire lui-même dans une

salle où étoient entassés pêle-mêle, des exemplaires de tous les ouvrages qui avoient éprouvé ce lamentable sort, et avoient été engloutis dans cet immense cataclysme. Là, ayant remué du bout de sa canne quelques livres de cet énorme tas, sa *Théorie du pouvoir* lui apparut tout à coup à la surface, côte à côte d'un ouvrage infâme dont nous n'osons transcrire le titre..... A cette vue, les entrailles paternelles de l'auteur, trop vivement émues, le trahirent subitement, et il ne put s'empêcher de s'écrier : « Par Dieu ! je » pèris ici en bien mauvaise compagnie ! » A ces mots, l'employé qui étoit honnête homme se mit à sourire, et lui dit : « Je sens » que l'épreuve étoit trop forte pour un père, » mais je lui promets toute discrétion. » Et il lui laissa emporter l'exemplaire si miraculeusement sauvé d'entre les morts...

Voici ce qu'écrivait sur la *Théorie du pouvoir* l'ancien ministre Necker, dans une lettre adressée de Lausanne à M. Marigné, depuis inspecteur-général de l'Université :

« J'ai lu, Monsieur, l'ouvrage de M. de » B....., et j'y ai trouvé le mérite d'un grand » nombre d'idées, d'une immensité de con- » noissances, et d'une opinion toujours indé-

» pendante. Plusieurs propositions seroient  
 » sans doute susceptibles de controverse, et  
 » c'est dans le *faire* qu'il y auroit le plus à  
 » désirer; mais cet art est en seconde ligne,  
 » au jugement des vrais appréciateurs de  
 » l'esprit. »

Deux ans après, M. Necker lui écrivoit ainsi  
 à lui-même, au sujet de l'ouvrage *du Divorce* :

A Coppet, 28 juillet 1802.

« Agréez, Monsieur, tous mes remerciemens  
 » pour l'ouvrage que vous avez eu la bonté  
 » de m'envoyer. C'est un ouvrage excellent,  
 » plein de raison, de mesure, de la meilleure  
 » philosophie, et qui finit par des pages de la  
 » plus parfaite éloquence. J'ai remarqué aussi  
 » avec un sentiment heureux, les fragmens  
 » que vous avez jugés dignes d'être placés dans  
 » un ouvrage qui s'est fait place parmi les li-  
 » vres réservés à la postérité.

» Recevez, etc.,

» NECKER. »

Et l'Europe savante, religieuse et morale, a  
 confirmé le jugement de M. Necker.

M. de Bonald étoit caché à Paris, pendant  
 le reste de cette tyrannie du Directoire qui

alloit bientôt expirer, chez une bonne et sainte demoiselle, mademoiselle Alexandrine Desnoyelles, qui avoit pour lui, dans sa triste position, tous les soins et toute l'affection d'une mère et d'une sœur. Chez elle se trouvoit aussi un abbé F..... qui n'avoit jamais pu, dans sa carrière ecclésiastique, dépasser les ordres mineurs, et je crois même la tonsure, quelque ardent désir qu'il eût d'arriver à la prêtrise, et de quelques espérances qu'on l'amusât d'année en année à cet égard. Il étoit *ferré* sur sa théologie, connoissoit les Pères, et même les poètes latins, qu'il citoit souvent à propos. Mais il avoit la tête foible, et la simplicité d'un enfant, avec une gaucherie innée et une désastreuse maladresse qui ressembloit assez à de la stupidité. La bonne mademoiselle Alexandrine, aux soins de laquelle sa famille l'avoit confié, étoit souvent obligée de le gronder, et l'auteur de la *Théorie du pouvoir* intervenoit quelquefois comme conciliateur dans ces querelles. L'abbé F..... étoit en tout l'original achevé du personnage de DOMINUS SAMSON dans *Guy-Mannering* de Walter-Scott. Je n'ai jamais vu une ressemblance plus frappante. Dans sa retraite, notre philosophe, qui méditoit alors d'autres ouvrages, avoit

avec lui de longues conversations sur la théologie et même sur la philosophie, qu'il entendoit aussi comme *Dominus*; et quand on songe au talent singulier de notre écrivain pour tirer parti des esprits les plus médiocres, je ne serois pas surpris qu'il n'eût tiré quelque chose d'utile de ses conversations avec l'abbé F..... Je ne crois pas toutefois que ce soit de ces doctes entretiens que soient nés tout-à-fait l'*Essai analytique*, le *Divorce considéré au dix-neuvième siècle*, et la *Législation primitive*, qui furent composés dans cette modeste retraite.

Enfin, le Directoire tomba, et des jours plus heureux semblèrent luire sur la France, Le premier consul, auquel l'auteur avoit fait parvenir à l'armée d'Italie un exemplaire de sa *Théorie du pouvoir*, et qui l'avoit lu avec attention (1), ayant fait rayer les émigrés de la liste de proscription, M. de Bonald rentra enfin dans ses foyers, et vint se fixer dans sa petite terre du Monna, foible débris de son

(1) En 1808, Napoléon en fit insérer dans les journaux un passage que nous avons cité, lorsque son frère Joseph alloit essayer de prendre possession du trône d'Espagne, et il s'y trouvoit ces mots : *Qui oseroit se venger quand le Roi pardonne ?*

patrimoine vendu comme bien national, et que madame de Bonald avoit rachetée pour une partie de sa dot englobée dans les biens de son mari.

Il avoit écrit à Paris, au milieu des loisirs un peu trop longs d'une retraite forcée, son *Essai analytique*, son traité sur le *Divorce* et la *Législation primitive*: il s'occupa, dans les loisirs plus doux de sa retraite à la campagne, de la rédaction du *Mercur de France* avec M. de Châteaubriand, M. l'abbé de Boulogne depuis évêque de Troyes, et M. Charles Delalot, depuis membre de la chambre des députés. Il écrivit aussi dans le *Journal des Débats*, alors si habilement rédigé par MM. Bertin l'aîné et Bertin de Vaux, les nombreux articles, qui, avec ceux du *Mercur*, ont été réimprimés depuis sous le titre de *Mélanges*, et où la profondeur des vues, les hautes pensées, et les aperçus religieux, philosophiques et politiques, se trouvent si souvent réunis à l'agrément d'un style piquant et nerveux, au talent d'observation, et à la finesse de l'esprit et du goût.

Un jour, c'étoit le 7 juillet 1810, un envoyé secret de Louis Bonaparte, M. de B....., homme de mérite et d'esprit, et qui fut plus tard

référendaire à la Cour des Comptes, vint trouver M. de Bonald en grand mystère au fond de sa retraite, et lui présenta une lettre du roi de Hollande, dans laquelle ce prince lui demandoit, avec les plus affectueuses et les plus honorables expressions, de se charger de l'éducation de son fils. Ce fils étoit celui qui, vingt ans plus tard, mourut si malheureusement au camp des insurgés Bolonais, près de Rimini, dans sa folle entreprise contre le Pape (1); et il étoit le frère de celui dont la mort prématurée avoit causé à Napoléon une si vive et

(1) J'étois alors à Florence, et j'assistai à ses obsèques, dans l'église de la Sainte-Trinité. Ce jeune homme avoit été séduit par des rêves de puissance et de royauté, comme son troisième frère l'a été si déplorablement aussi, neuf ans plus tard. Mais une circonstance singulière, c'est que peu de jours avant son départ pour cette triste et ridicule expédition contre Rome, il venoit de publier à Florence la traduction d'un ouvrage italien fort curieux et fort rare, intitulé : *Sac de Rome, écrit en 1527 par Jacques Buonaparte, témoin oculaire*. Et voici les paroles qu'on lisoit dans cet ouvrage, et que traduisoit cet infortuné jeune homme, à la veille de partir, lui aussi, pour un autre *sac de Rome*, si la Providence ne s'y fût opposée, paroles écrites par un des ancêtres du traducteur, comme celui-ci le rappelle dans la préface de sa traduction :

« DIEU VOULUT QUE LA PEINE DU CONNÉTABLE DE

si profonde douleur, une douleur proportionnée à la joie que sa naissance lui avoit fait éprouver, et dont il avoit peut-être, devant sa cour, un peu trop fait éclater les transports..... Louis Bonaparte cherchoit avec les termes les plus flatteurs à attirer auprès de lui le célèbre écrivain et l'honnête homme, et il ne négligeoit rien pour intéresser son cœur à l'accomplissement de son vœu le plus ardent.

Voici cette lettre, si honorable pour celui auquel elle est adressée, et plus encore pour les sentimens de celui qui l'écrivoit; elle est tout entière, et jusqu'à l'adresse elle-même, de la main de ce père infortuné :

» BOURBON SUIVÎT DE PRÈS SON DÉLIT, ET QU'UN HOMME  
 » DE CE RANG, TRAÎTRE ET IMPIE, NE PUT REPAÎTRE SES  
 » YEUX DU SPECTACLE DE LA VILLE SAINTE, SACCAGÉE ET  
 » RUINÉE PAR SES SACRILÈGES SOLDATS... »

Hélas ! cet infortuné jeune homme n'étoit, lui, ni *traître* ni *impie*, comme le connétable de Bourbon, mais il étoit égaré par de funestes conseils. Et si les paroles de son aïeul ne pouvoient l'arrêter, quelque frappantes leçons qu'elles renfermassent pour lui-même, des souvenirs plus récents de l'histoire même de son oncle auroient dû lui rappeler que les entreprises contre Rome ont toujours été funestes tôt où tard à ceux qui ne craignent pas de s'y engager.

» Amsterdam , 1 juin 1810.

« Monsieur, je suis presque toujours ma-  
» lade , quoique jeune ; j'ai des occupations  
» au-dessus de mes forces ; et le seul but d'une  
» vie laborieuse et pénible , c'est pour moi  
» d'être utile à un pays qui m'a été confié , et  
» de laisser à mon fils aîné une carrière plus  
» paisible et plus heureuse à parcourir. C'est  
» en lui que se concentrent toutes mes affec-  
» tions et toutes mes inquiétudes. Son frère  
» aîné est mort dans ce pays ; lui-même n'a  
» été préservé que par un exutoire que j'ai  
» exigé qu'on établît sur un de ses bras , et  
» qu'il conservera jusqu'à sept ans. Il a dans  
» ce moment cinq ans et demi. Il est doué  
» d'une intelligence supérieure à son âge , et  
» il auroit besoin de passer déjà sous la direc-  
» tion de son père , et de quitter les dames qui  
» ont pris soin de lui jusqu'ici , si je pouvois  
» m'y livrer. Malheureusement , je suis très-  
» souvent malade , et le peu de temps que ma  
» santé me laisse disponible est à peine suffi-  
» sant pour les affaires du pays et les soins  
» pénibles qu'il me donne.

» Dans cette situation , j'ai pensé souvent

» sans succès au moyen d'être à côté de mon  
» fils parfaitement tranquille. Il est confié  
» jusqu'ici à une dame très-respectable que  
» j'aime et j'estime ; mais malheureusement  
» je m'aperçois que cet enfant a besoin et un  
» besoin très-pressant d'être dirigé par un  
» homme. Ce ne sont plus de petits soins qu'il  
» lui faut uniquement , mais une juste direc-  
» tion ; sans cela il ferait son éducation lui-  
» même , c'est-à-dire que son esprit prendroit  
» au hasard des impressions bonnes ou mau-  
» vaises , et qu'ensuite il seroit très-difficile de  
» le mener sur le bon chemin. Je voudrois  
» qu'il fût homme , avant de savoir qu'il est  
» destiné *peut-être* à commander à ses sem-  
» blables ; je voudrois que l'expérience des  
» temps et des hommes pût lui servir réelle-  
» ment, et qu'il reçût , non l'éducation des  
» mots , mais celle des choses.

» Après avoir cherché partout, j'ai réfléchi,  
» Monsieur, que, sans vous connoître autre-  
» ment, vous étiez un des hommes que j'es-  
» time le plus ; il m'a paru que vos principes  
» étoient conformes à mes sentimens. Vous  
» me pardonneriez donc, Monsieur, si, ayant  
» à choisir quelqu'un à qui je désire confier  
» plus que ma vie, je m'adresse à vous ; c'est

» le cas de bien choisir. Si donc, Monsieur,  
» le bonheur dont vous jouissez sans doute  
» dans une modeste retraite ne vous a point  
» rendu insensible au bien que vous pouvez  
» faire, je ne dis pas à moi, à un individu,  
» mais à toute une nation plus estimable en-  
» core que malheureuse, et c'est beaucoup  
» dire.... acceptez d'être le gouverneur de  
» mon fils; vous le confier, c'est vous marquer  
» le plus vif désir de gagner votre amitié, et  
» vous montrer tout le cas que je fais d'un  
» homme de bien et éclairé, tel que je vous  
» crois. Je vous prie, Monsieur, de faire un  
» petit voyage dans ce pays : vous devez aisé-  
» ment vous imaginer avec quel plaisir je  
» vous recevrai; et si je ne puis réussir à vous  
» faire accepter l'offre que je vous fais, j'aurai  
» au moins, Monsieur, le plaisir de faire votre  
» connoissance et de vous exprimer ma satis-  
» faction de trouver en vous l'homme de bien  
» et l'homme éclairé dont je désire l'amitié.

» Si l'on vous parle de ce pays et de moi,  
» nos malheurs nous donneront sans doute  
» des torts que nous sommes loin de mériter;  
» on vous dira peut-être que je n'aime que la  
» Hollande, que je ne suis plus Français, que  
» je déteste tous ceux qui se trouvent ou se

» sont trouvés ici avec moi.... Remettez votre  
» jugement sur tout cela , je vous prie , jus-  
» qu'au moment où je pourrai me défendre.  
» Vous verrez alors , Monsieur, qu'attaché  
» par devoir et par inclination à un pays dans  
» lequel je suis venu d'abord malgré moi ,  
» j'ai tout bravé pour y remplir des devoirs  
» plus difficiles qu'il n'est possible de se l'ima-  
» giner : tout , jusques à passer pour avoir  
» renié mon pays et n'être plus Français.....  
» tandis que mon cœur, depuis long-temps ,  
» ne palpite plus qu'à ce nom. !... Et cepen-  
» dant j'en reste éloigné ; je défends de son  
» incorporation , c'est-à-dire de sa ruine  
» totale , un pays dont le climat me détruit  
» chaque jour visiblement ;.... j'y supporte  
» toutes les difficultés , tous les événemens ,  
» tous les malheurs sans me lasser.... Et si je  
» n'y étois obligé par le plus impérieux des  
» devoirs , resterois-je dans cette situation ?  
» J'y suis obligé ; mais j'avoue que mon plus  
» grand malheur vient du renom d'être anti-  
» Français, qu'il me faut endurer !...

» Adieu , Monsieur, veuillez me répondre  
» franchement ; ne craignez pas de me causer  
» du chagrin si vous ne croyez pas pouvoir  
» accepter ; j'y suis accoutumé !..... La seule

» chose à laquelle je ne m'accoutumerois ja-  
» mais, c'est de ne point mériter l'estime et le  
» suffrage des personnes telles que vous....

LOUIS NAPOLÉON. »

Cette lettre fit couler quelques larmes des yeux de celui qui la recevoit, comme elle en avoit coûté sans doute quelques-unes à celui qui l'écrivoit... Les dernières lignes portoient l'empreinte d'une tristesse profonde, et faisoient assez présager que la violence alloit bientôt arracher de ce trône précaire celui que la violence y avoit placé, et qui s'efforçoit de faire bénir par ses nouveaux sujets cette royauté d'un jour qu'il n'avoit certes pas désirée.... Mais M. de Bonald ne put se rendre à des offres faites d'une manière si délicate et si pressante; il ne put accepter ni accorder autre chose que l'amitié qui lui étoit si noblement offerte et demandée, et il persista dans son refus, en plaignant le malheureux roi, et plus encore, le père infortuné.....



## V.

M. de Bonald avoit accepté, seulement en 1810, et sur les instances réitérées de M. de Fontanes et de plusieurs autres de ses amis, la place de conseiller de l'Université, à laquelle il avoit été nommé au mois de septembre 1808. L'Empereur avoit refusé cette place aux sollicitations de son frère Lucien, qui vouloit la faire obtenir à une personne à laquelle il s'intéressoit, et il dit même alors à M. de Fontanes : « Cette place est réservée » à M. de Bonald. »

Celui-ci se dévoua avec ardeur à ses nouvelles fonctions ; et l'exercice lui en devint plus facile et plus doux, par ses relations avec le grand-maître qui étoit son ami, et par la coopération de ses dignes collègues, aussi éclairés que pleins de zèle pour l'éducation morale et religieuse de la jeunesse.

On peut dire avec toute vérité, que cette institution nouvelle, au sortir des temps difficiles par où la France venoit de passer, rendit alors à la jeunesse française plus de services qu'elle ne lui en a rendus depuis, et surtout dans un temps où la France avoit certainement le droit d'en attendre d'elle davantage....

Dans ce temps là, M. de Bœnal travailloit à un de ses plus célèbres ouvrages, les *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connoissances morales*. Dans la *Législation primitive*, il avoit placé l'origine de la société et la source du pouvoir dans la révélation divine des vérités premières, et dans le don fait à l'homme par le Créateur, de la faculté la plus noble et la plus précieuse, celle de la PAROLE, qui le distingue essentiellement des autres êtres animés, et sans laquelle son intelligence ne sauroit se développer, et la pensée elle-même seroit impossible. Et un philosophe trop fameux, d'une autre école assurément que l'auteur de la *Législation primitive*, se trouvoit d'accord avec lui sur l'impossibilité de l'invention du langage. « Convaincu, écrivoit Jean-Jacques » Rousseau, de l'impossibilité presque dé-

» *montrée*, que les langues aient pu naître et  
 » s'établir par des moyens purement *hu-*  
 »  *mains*, je laisse à qui voudra l'entreprendre  
 » la discussion de ce difficile problème. » Et  
 il concluait par ces mots décisifs : « LA PAROLE  
 » ME PAROÎT AVOIR ÉTÉ FORT NÉCESSAIRE POUR  
 » INVENTER LA PAROLE (1). »

Dans les *Recherches philosophiques*, l'auteur complète la démonstration de l'invention du langage ; il fait justice de tant de vains et dangereux systèmes de philosophie, anciens et surtout modernes, et il établit la PHILOSOPHIE véritable sur la RÉVÉLATION.... Et ici encore, le philosophe de Genève, dans ses admirables éclairs de vérité, toutes les fois que les préjugés et les passions ne viennent pas l'étouffer, seroit d'accord avec le philosophe chrétien, lorsqu'il s'écrie avec tant d'éloquence : « DU SEIN DES PLUS ÉPAISSES TÉ-  
 » NÈBRES, LA PLUS HAUTE SAGESSE S'EST FAIT  
 » ENTENDRE.... »

Lorsque les *Recherches philosophiques* eurent paru, quelques années plus tard, M. le comte de Maistre en écrivoit ainsi à l'auteur :

(1) *De l'inégalité des cond.*

« Je l'ai lu avec délices, votre excellent  
 » livre ; mais voyez le malheur ! je suis peut-  
 » être en Europe le seul homme qui n'ait  
 » pas le droit de le louer ! Est-il possible que  
 » la nature se soit amusée à tendre deux cor-  
 » des aussi parfaitement d'accord que votre  
 » esprit et le mien ? C'est l'*unisson le plus ri-  
 » goureux*, c'est un phénomène unique. Si  
 » jamais on imprime certaines choses, vous  
 » retrouverez jusqu'aux expressions que vous  
 » avez employées, et certainement je n'y aurai  
 » rien changé.... Je vous sais un gré infini  
 » d'avoir commencé votre noble attaque con-  
 » tre les faux dieux de notre siècle ! Il faut  
 » bien qu'ils tombent ! Il faudra bien que  
 » nous revenions au spiritualisme, et que  
 » nous n'accordions pas tout à l'*organe sécré-  
 » teur des pensées*.

» Le plus coupable des conjurés modernes,  
 » c'est Condillac. Vous en avez fait justice,  
 » cependant avec quelque bonté. Pour moi,  
 » je vous l'avoue, je ne serois pas si patient.  
 » Je ne puis penser à cet homme sans colère.

..... » Je ne vous ai pas trouvé moins juste  
 » et moins disert sur l'écriture (*mansura  
 » vox*), que sur la parole. Vous êtes de l'avis  
 » de Pline l'ancien : *Apparet æternum litte-*

» *rarum usum*. Jamais cet art n'a pu être  
» inventé.

» Je vous le dirai en général, et sans la  
» moindre flatterie : vous avez fait un excel-  
» lent livre, qui ajoutera grandement à votre  
» grande réputation. Il est gravement, pure-  
» ment, et éloquemment écrit. La profon-  
» deur n'y fait point tort à la clarté : au con-  
» traire, elle en résulte. C'est un livre d'ail-  
» leurs *pratique*, et fait pour obtenir sur les  
» esprits, une influence préservatrice. *Le*  
» *père en prescrira la lecture à son fils*. Vous  
» l'avez dit : *Le plus grand crime qu'on puisse*  
» *commettre, c'est la composition d'un mau-*  
» *vais livre, puisqu'on ne peut cesser de le*  
» *commettre*. Vous avez parfaitement raison ;  
» mais la proposition inverse n'est pas moins  
» incontestable, et je vous en félicite (1)... »

Les *Recherches philosophiques*, dont M. le comte de Maistre prédisoit le succès, eurent un grand retentissement en Europe et dans toutes les Universités savantes ; et si cet ouvrage ne put arrêter la direction funeste donnée alors, et depuis encore, aux études

(1) Lettre de M. le comte de Maistre, datée de Turin, 10 juillet 1818.

philosophiques, il prépara certainement le retour des esprits vraiment élevés et intelligens vers des doctrines plus vraies, plus consolantes et plus nobles, et assurément plus *philosophiques*, dans toute la véritable acception de ce mot. L'illustre auteur, avec une modestie, et l'on pourroit même dire une naïve défiance de lui-même, de laquelle tant de succès antérieurs auroient pu l'exempter, voulut soumettre son manuscrit à la censure.... de son fils, en lui disant d'examiner *si cela étoit bon*.... Et celui-ci usa peut-être un peu trop de l'extrême docilité de l'auteur envers la critique... Mais il fut complètement absous, et un esprit moins supérieur que celui de notre philosophe, se fût montré sans doute moins facile.

M. de Bonald étoit fort recherché dans les sociétés de Paris les plus élevées, à cause de l'aménité de son caractère et de la finesse de son esprit. Sa haine profonde de l'injustice et de la violence lui suggéroit quelquefois des reparties piquantes, qu'une timide prudence n'eût peut-être pas conseillées, et qui auroient pu n'être pas sans quelque danger à cette époque.

Le cardinal<sup>\*</sup> Maury, en assez grande faveur

un instant auprès de Napoléon, qui l'avoit nommé à l'archevêché de Paris, sans que le nouvel archevêque pût obtenir l'institution canonique du Saint-Siège, fit prier M. de Bonald de venir un matin chez lui ; et après l'accueil le plus flatteur, ayant dirigé la conversation sur l'importance de rétablir et de fortifier les *vrais* principes monarchiques, sur les devoirs d'un souverain, et sur les vues particulières de l'Empereur pour l'éducation du fils que Marie-Louise lui avoit donné, il insinua, avec quelques précautions oratoires, qu'il n'étoit pas éloigné de penser qu'on pourroit bien un jour songer à lui pour présider à l'éducation du *Roi de Rome* ;... qu'au fond, personne n'étoit plus digne que lui d'être choisi pour ces importantes fonctions, et plus capable d'apprendre à régner à ce jeune prince.... « Si j'étois chargé », reprit M. de Bonald, « de lui apprendre à régner, » ce seroit, au moins, partout ailleurs qu'à » Rome... » Le cardinal Maury sourit : ce que n'eût peut-être pas fait Napoléon, si ce mot lui eût été redit... Le choix du gouverneur du *Roi de Rome* devoit en demeurer là, comme la royauté de Rome elle-même... La Providence n'avoit pas plus abdiqué son gouverne-

ment temporel de l'Eglise, que sa royauté spirituelle; et cela fut démontré trois ans plus tard....

M. de Bonald avoit prédit la restauration près de vingt ans avant, dans sa *Théorie du pouvoir*; elle arriva comme il l'avoit prévue, mais non telle qu'il l'avoit comprise... Et s'il ne chercha pas assurément à l'entraîner dans des voies de rigueur, comme on le lui a si fausement reproché, puisqu'il écrivoit alors, en parlant de Louis XVIII : « *Il versera sur des plaies long-temps douloureuses le baume de l'indulgence et de l'oubli... Et qui oseroit se venger quand le Roi pardonne?* » il pouvoit croire cependant que la restauration arriveroit en *pardonnant*, mais non en *CAPITULANT*... Et ce n'étoit pas, certes, la pousser à des voies de rigueur, que de penser et de dire qu'un gouvernement avoit le droit de se défendre!... Car c'est pour ne s'être pas défendue, ou pour s'être mal défendue, que la restauration est tombée. Et l'auteur de la *Théorie du pouvoir* devoit croire aussi, que le premier acte d'un prince qui avoit proclamé dans l'exil que la constitution française *lui paroissoit si parfaite qu'elle le mettoit dans l'heureuse impuissance de la changer*, ne se-

roit pas de donner à la France la constitution anglaise...

.... *Trojaque nunc stares !...*

Il n'en fut pas ainsi. Les dangers que l'on prévint ne tardèrent pas à se réaliser; et c'est alors que l'on put reconnoître l'inanité de toutes ces théories législatives, et la vérité profonde de ce qu'écrivait l'auteur de la *Législation primitive* quinze ans avant la restauration, qu'*une législation est comme un vêtement mal coupé, dont les défauts ne paroissent jamais plus que lorsqu'on l'a revêtu* (1). Ce vêtement, dont on venoit de nous affubler, étoit en effet coupé sur un mauvais patron, ou sur un patron *étranger*, ce qui revient au même; étranger à nos habitudes, à nos mœurs, à nos lois, à notre caractère, à notre esprit national; et chaque jour vient prouver la peine que nous avons à nous y accoutumer, et la *gêne* que nous en éprouvons...

A peine rentré en France, Louis XVIII nomma M. de Bonald membre du Conseil royal de l'Instruction publique; et M. de

(1) *Législ. prim.* tome III.

Bausset, ancien évêque d'Alais, et depuis cardinal, fut élevé à la présidence de ce Conseil.

Au milieu des occupations que lui donnoient les devoirs de cette place, M. de Bonald fit paroître, vers les premiers jours de 1815, un écrit qui produisit alors une grande sensation en France et en Europe, et qui eut surtout une grande faveur, ou, comme l'on s'exprime aujourd'hui, une grande *popularité* dans l'armée. Cet écrit étoit les *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*; et il fut regardé par tous les hommes instruits, et zélés pour l'honneur et la gloire de la France, comme un des meilleurs traités de politique générale, et l'aperçu le plus lumineux sur la situation relative de la France et de l'Europe, qui eussent paru depuis long-temps. L'auteur demandoit, dans l'intérêt de la paix générale, l'extension de la France jusqu'aux limites du Rhin; et il faut lire dans cet écrit, qui joint la vigueur et la noblesse du style à la force de la dialectique, toutes les raisons qu'il en apporte.

« Non, s'écrioit-il, ce n'est pas à la France  
» qu'il importe d'aller jusqu'au Rhin : les ha-  
» bitans de l'ancienne France n'en seront ni

» plus ni moins heureux ; son gouvernement  
 » n'en sera ni plus ni moins stable et fort :  
 » c'est pour l'Europe que cette mesure poli-  
 » tique est nécessaire , parce qu'alors , et  
 » seulement alors , la France sera utile à  
 » tous les Etats , et ne sera dangereuse pour  
 » aucun.

..... « La France seroit au repos comme  
 » une arme détendue , et toute l'Europe y se-  
 » roit avec elle et par elle ; et ce ressort *qu'on*  
 » *voudroit en vain comprimer*, auroit perdu ,  
 » en s'étendant , son élasticité..... C'est alors  
 » que la France pourroit donner l'exemple  
 » unique au monde d'une société , qui , par-  
 » venue à ses derniers développemens , n'ayant  
 » rien à craindre , rien à désirer , rien à acqué-  
 » rir , et rien à perdre , en paix avec tous ses  
 » voisins , tranquilles sur toutes ses frontières ,  
 » peut agir sur elle-même et employer ses ta-  
 » lens naturels et ses connoissances acquises  
 » à perfectionner ses lois , ses mœurs , son  
 » administration , sa constitution ; à tout ré-  
 » parer , et à tout maintenir dans l'ordre ; à  
 » fermer les plaies faites à la religion , à la jus-  
 » tice , à la morale , à la propriété , ces bases  
 » fondamentales de l'ordre social..... ET LA  
 » FRANCE , PEUT-ÊTRE , PEUT SEULE CONSERVER

» CETTE EUROPE, QUE, SEULE, ELLE A PU BOU-  
» LEVERSER. »

Cet ouvrage, qui fut si goûté des esprits élevés, ne plut pas en général aux esprits timides et aux hommes de cour..... Cette demande des *frontières du Rhin* parut hardie et embarrassante dans les circonstances où l'on se trouvoit.... C'étoit, d'ailleurs, reprendre ce que la révolution avoit gagné, et qui faisoit partie de la France de Bonaparte.... Enfin, peu ne s'en fallut que l'auteur ne fût regardé par beaucoup de gens comme un peu *libéral*... Mais Louis XVIII, qui malgré ses fautes avoit de l'élévation dans les idées, approuva fort cet écrit.

Aux Cent-Jours, M. de Bonald, comme on le pense bien, fut fidèle au Roi et à ses sermens. Il revint dans ses foyers, où il laissa passer cette tempête, que tant de fautes d'un côté, d'ambition et d'ingratitude de l'autre, avoient attirée sur la France, et qui la livrèrent à une invasion plus terrible que la première.....



## VI.

Au second retour du Roi , M. de Bonald fut nommé membre de la chambre des députés de 1815 , par le département de l'Aveyron , avec ses amis M. le comte de Monstuejols , MM. de Clausel de Coussergues , et de Lauro. Il se rendit alors à Paris , et il refusa de rentrer dans le Conseil de l'Instruction publique , pour pouvoir se livrer tout entier aux nouveaux et honorables devoirs qui venoient de lui être imposés par les suffrages presque unanimes de ses concitoyens.

Ici commence sa carrière politique et législative ; et l'histoire dira un jour s'il y a marché avec talent et avec honneur ! Il intervint avec éclat dans toutes les grandes délibérations de cette chambre , où il ne tarda pas à se faire remarquer par la noblesse , la raison et le bon goût de son éloquence ; et il y acquit bientôt une

grande influence, et cette autorité que le talent, le patriotisme, et la probité politique et individuelle ne manquent jamais de donner à un orateur, dans des temps où la raison publique n'est pas encore étouffée par les passions. Il fut nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi pour l'abolition du divorce. Cet honneur lui revenoit de droit; et son rapport, chef-d'œuvre de raison, d'éloquence et de force, je dirai même de haute philosophie chrétienne et politique, fut admiré de l'immense majorité de la chambre. Ce rapport entraîna l'assemblée, et obtint à l'orateur le succès qui lui tenoit tant à cœur, en contribuant à replacer la France en harmonie avec l'Europe chrétienne et civilisée, à l'égard de cette partie si importante de la législation et des mœurs. Depuis, et sous l'empire des nouvelles idées, ce triomphe obtenu par le talent et l'influence de l'auteur du traité *sur le divorce* a été respecté par la révolution de juillet; et toutes les tentatives pour rétablir le divorce dans nos lois, sont venues se briser contre la sagesse de la chambre des Pairs.

Au mois de mars 1816, l'Institut ayant été réorganisé, M. de Bonald fut nommé par

Louis XVIII membre de l'Académie Française, et ce choix honora également le Roi, l'académicien et l'Académie. Mais on peut le dire, rien n'étonna plus dans sa vie l'illustre publiciste, que de se trouver tout à coup académicien..... « Moi, disoit-il, qui n'ai ouvert » de ma vie une grammaire française, et que » l'on embarrasseroit certainement beaucoup » si l'on venoit me demander compte des règles de la syntaxe, et interroger l'auteur de » la *Législation primitive* sur la législation » des *verbes* et des *participes* !.... Vraiment, » je ne me sens pas assez d'esprit pour être » de l'Académie..... » C'étoit fort sérieusement qu'il parloit ainsi, et il ne songeoit nullement à faire une épigramme.

Après la dissolution de la chambre de 1815, de cette chambre *introuvable* que l'on eût voulu peut-être retrouver plus tard, M. de Bonald fut réélu dans son département, malgré tous les efforts du ministère pour s'y opposer; et il le fut constamment depuis, pendant toutes les sessions qui se succédèrent jusqu'à son élévation à la pairie, en 1823.

Il excita un jour un violent orage contre lui dans la chambre, pour avoir dit à la tribune, au sujet des attaques continuelles

contre les Suisses, « qu'il eût été à désirer que » ceux qui reprochoient à ces régimens de » n'être pas Français, eussent toujours été eux- » mêmes aussi *bons Français* que les Suisses » qui s'étoient fait tuer au pied du trône... » L'orateur fut violemment interrompu et *rap- pelé à l'ordre* pour cette phrase, dont le plus grand crime étoit la vérité; et peut-être se soumit-il un peu trop facilement à ce rap- pel. On pouvoit dès lors prévoir, malgré tant de protestations de dévouement et de *fidélité* de la part de tous les partis, et surtout du parti qui avoit alors la majorité, que tous ne placeroient pas un jour dans cette fidélité à se faire tuer pour leur Roi, la qualité de *bon Français*..... M. de Bonald ne la plaçoit pas sans doute exclusivement pour tous dans l'ac- complissement d'un devoir si héroïque; mais il pensoit aussi qu'il étoit injuste de l'en ex- clure.

Dans la discussion du projet de loi sur la censure des journaux, il se prononça contre la censure préalable des feuilles quotidiennes, dans un discours que, depuis, il trouvoit plus spécieux que solide; et, certes, l'esprit et le sel n'y manquoient pas..... Il ne croyoit pas alors à l'omnipotence des journaux; il ne

croyoit pas à l'action irrésistible de ce levier incessant et terrible employé à soulever toutes les passions , à ébranler toute autorité divine et humaine , et à la double puissance de cet agent pour diviser les bons et réunir les méchans..... Il pensoit que l'on pouvoit contenir encore la presse quotidienne dans certaines limites , même la faire servir au bien et aux progrès de la société... Depuis , il a avoué bien des fois avec franchise qu'*il s'étoit trompé*. Et combien peu d'hommes politiques font de ces candides aveux , de notre temps !...

Cependant un de nos journaux les plus importants , dans un article dont nous aimons à reconnoître les intentions bienveillantes , puisqu'on y dit qu'*à toutes les grâces de l'esprit le plus fin et le plus délicat , M. de Bonald unissoit le cœur le plus ouvert , le caractère le plus loyal et le plus chevaleresque* (1) ; ce journal , dis-je , lui fait un reproche , dans ce même article , *d'avoir eu le malheur* d'attacher son nom à l'établissement de la censure. Mais ce même journal , déjà un an et demi après que la liberté de la presse venoit de porter ses fruits , en amenant la révolution

(1) *Journal des Débats* , 2 et 3 janvier 1841.

de juillet, s'exprimoit ainsi, et nous prions nos lecteurs de bien méditer ces paroles :

« Il ne faut pas se le dissimuler ; chaque jour  
 » l'injure et l'outrage empiètent sur la société :  
 » chaque jour leur tyrannie devient plus me-  
 » naçante ; dites-nous le pouvoir qui n'est pas  
 » insulté ! Y en a-t-il un seul ? La royauté, la  
 » justice, les chambres, tout est bon à l'ou-  
 » trage, tout lui sert de proie et de pâture.  
 » Chaque jour l'injure croît et s'amoncèle ;  
 » elle déborde ; C'EST COMME UNE MER DE LIMON  
 » ET DE FANGE QUI NIVELLE TOUT : QUICONQUE  
 » CHERCHE A S'ÉLEVER AU-DESSUS DE CE FLOT PE-  
 » SANT ET LOURD, EST AUSSITÔT RECOUVERT ET EN-  
 » GLOUTI PAR LA VAGUE. La royauté et l'aristo-  
 » cratie sont inondées ; déjà, ce que l'on  
 » appelle la haute bourgeoisie est minée et  
 » assaillie ; l'ordre matériel résiste encore, il  
 » oppose sa force d'inertie, force impuis-  
 » sante, si la force morale ne veut pas l'ai-  
 » der (1). »

Si jamais il y a eu une justification de la *censure*, la voilà, je pense, et de la part de ceux mêmes qui ont fait un reproche à M. de Bonald d'y avoir *attaché son nom* ! Au reste,

(1) *Journal des Débats*, 17 janvier 1832.

on seroit bien excusable d'aimer mieux *prévenir* les délits de la presse que d'avoir à les punir, puisque l'illustre auteur de *la Monarchie selon la charte*, dont l'autorité n'est certes pas suspecte en cette matière, proposoit lui-même de les réprimer, *en certains cas*, par la confiscation, la prison, l'exil..... LA MORT MÊME (1)!.....

Et je lis encore, dans le *Congrès de Vérone* de M. de Chateaubriand cet arrêt terrible porté contre l'idole des sociétés modernes : « La presse, FAVORABLE A TOUTES LES » MAUVAISES CAUSES, semble solliciter partout » la destruction de la liberté!... »

En 1818, M. de Bonald s'associa dans la rédaction du *Conservateur* aux nobles efforts de M. de Chateaubriand, avec MM. de Castelbajac, O'Mahony, Frénilly, Salaberry, Fiévée, de LA MENNAIS, qui depuis!!!..... Mais alors il combattoit aux premiers rangs des amis de la religion et de la monarchie; et c'étoit le temps où il écrivoit à l'auteur de la *Législation primitive* : « Je crains beaucoup, » mon bien cher ami, de partir pour la Bre-

(1) *Monarchie selon la charte*, par M. le vicomte de Chateaubriand.

» tagne , sans avoir eu le bonheur de vous  
 » voir..... Heureusement , L'ABSENCE NE SÉ-  
 » PARE PAS LES CHRÉTIENS : ILS SAVENT TOUJOURS  
 » OU SE RETROUVER ! » O temps si heureux pour  
 le *maître* (1) et pour le *disciple* ! temps d'inex-  
 primables regrets pour la religion , pour la  
 société , pour les gens de bien , et peut-être  
 pour celui même qui les cause , ah ! qu'êtes-  
 vous devenus !!!.....

M. de Bonald travailloit dans le *Conserva-  
 teur* à défendre les principes religieux et mo-  
 narchiques , et s'opposoit de tous ses efforts à  
 l'invasion toujours plus menaçante de l'esprit  
 révolutionnaire dans le ministère et dans les  
 chambres. Les nombreux et piquans articles  
 qu'il inséra dans ce journal sur divers sujets de  
 législation , d'administration et de haute poli-  
 tique soit générale, soit de circonstance, firent  
 sensation en Europe, et furent reproduits dans  
 diverses langues. Celui qui écrit cette notice  
 a pu s'en convaincre dans ses voyages à l'é-  
 tranger, et son cœur a pu jouir avec un noble  
 orgueil de toute la vénération qui s'attachoit  
 au nom de leur illustre auteur..... Mais de

(1) M. de La Mennais appeloit quelquefois de ce  
 nom l'auteur de la *Législation primitive*.

tous les témoignages qu'il recueilloit , aucun n'étoit plus précieux pour lui que les paroles flatteuses qui lui furent adressées à Rome , en 1830 et 1839 , par les deux souverains pontifes Pie VIII et Grégoire XVI. Celui-ci , en élevant M<sup>gr</sup> Maurice de Bonald à l'Archevêché de Lyon et à la haute dignité de cardinal , a sans doute voulu récompenser à la fois l'illustre écrivain qui a défendu la religion avec tant de zèle et d'habileté par ses ouvrages , et le digne prélat qui la fait chérir par sa piété et ses vertus , comme il l'honore par ses talens et ses lumières.



## VII.

En 1820, un événement désolant vint épouvanter la France et l'Europe... L'assassinat du duc de Berry, de ce prince d'un cœur si noble et de sentimens si élevés, qui expira en sollicitant du Roi la grâce de son meurtrier, jeta une profonde douleur dans le cœur des nobles défenseurs de la monarchie, et remplit de sombres pensées sur son avenir l'esprit de M. de Bonald, en général peu confiant dans la stabilité de ses destinées. Ce crime, que l'on eût voulu croire impossible au milieu de la douceur actuelle de nos mœurs, et étranger à l'état de notre civilisation, venoit révéler tout à coup un fanatisme implacable et sanguinaire, et laissoit entrevoir déjà un abîme de conjurations et d'affiliations au meurtre. L'on peut dire que Louvel, digne successeur des Jacques Clé-

ment, des Ravailiac et des Damiens, renoua alors cette chaîne d'assassins, qui, plus tard, sous les noms de Fieschi, d'Alibaud, etc. etc. sont venus épouvanter la société, et noircir la France aux yeux de l'Europe. Il se fit alors une certaine réaction dans les esprits... On réfléchit sur les causes d'un fanatisme si peu soupçonné; et une leçon aussi terrible sembla n'être pas tout-à-fait perdue pour la France et pour ses voisins, attentifs aux résultats des nouveaux systèmes politiques dans lesquels elle étoit entrée. Tous les cœurs semblèrent se réunir dans une horreur commune de ce crime : la Providence elle-même voulut laisser entrevoir à notre patrie quelques espérances d'un meilleur avenir, et sept mois et demi après, la naissance si impatiemment attendue d'un rejeton de la race royale vint combler tous les vœux, et annoncer à la France que le ciel s'étoit laissé fléchir par cette douloureuse expiation d'une royale victime de plus.... Ah!

..... *si mens non lava fuisset!*.....

Mais le pouvoir ne devint pas plus habile, la politique plus éclairée, la magistrature

moins hostile , et la France plus religieuse.

Le changement de ministère , qui avoit été la suite de l'attentat du 13 février, ayant paru amener quelque changement dans la direction du pouvoir, et dans les voies où la monarchie s'étoit engagée jusqu'alors, le *Conservateur*, journal d'opposition, mais d'une opposition qu'on avoit crue légitime et nécessaire, cessa de paroître ; et M. de Bonald réunit de nouveau ses efforts à ceux de M. de Saint-Victor, le savant et spirituel auteur du *Nouveau Tableau de Paris*, pour continuer à soutenir, dans le *Défenseur*, les principes religieux et politiques qu'il avoit professés dans le *Conservateur*. Cette nouvelle publication périodique renfermoit peut-être des doctrines plus monarchiques, et plus constamment conformes aux principes de l'auteur de la *Législation primitive* ; mais l'attrait piquant d'une opposition ardente lui manquoit, et le *Défenseur* n'eut qu'une assez courte existence. Quelque mérite qu'aient les publications politiques, c'est malheureusement l'opposition seule qui a le privilège de les faire vivre : c'est là un des maux de notre époque, et personne ne le sentoit plus profondément que le sage écrivain. Quoi qu'il en soit, le *Défèn-*

*seur*, dans sa courte existence , remplit mieux sa mission que le journal qu'il avoit remplacé : il *défendit* mieux que le *Conservateur* ne conserva , et son titre plus modeste fut aussi plus facile à justifier.

Dans une séance de la chambre des Députés, du 7 mai 1821, on remarqua beaucoup un rapport sur le projet de loi relatif aux pensions ecclésiastiques , fait par M. de Bonald, au nom d'une commission dont faisoit partie M. le comte de Marcellus , qui prit une part fort active et fort honorable à cette importante discussion. M. de Bonald , dans ce rapport et dans le résumé qu'il fit quelques jours après , vengeoit noblement la cause de la religion et de ses ministres , plus attaquée alors dans la chambre qu'elle ne l'est aujourd'hui ; et c'est là un progrès que nous nous empressons de reconnoître avec autant de sincérité que de satisfaction. « La religion catholique, s'écrioit-  
 » il, ne seroit-elle donc la religion de l'État,  
 » que pour être moins favorisée par l'État,  
 » que des religions particulières ? N'auroit-  
 » elle été placée plus haut par la loi, que pour  
 » être en butte à plus d'attaques, ou être traitée  
 » avec plus d'indifférence ? Ses richesses, dans  
 » un temps , ont excité l'envie , je le sais ;

» mais je sais aussi que l'administration  
» civile est plus dispendieuse à mesure que la  
» religion l'est moins : nous en avons la preuve  
» en France, ET BIENTÔT EN ESPAGNE. Partout  
» les États, en héritant des richesses de la reli-  
» gion, ont hérité de ses charges ; et la seule  
» différence, c'est qu'ils lèvent en impôts et  
» dépensent en salaires, ce que la religion  
» avoit en propriétés et dépensoit en au-  
» mônes. »

Et l'orateur, s'élevant contre le vandalisme dont la religion étoit l'objet exclusif de la part de ses fanatiques ennemis, s'exprimoit ainsi dans la chambre : « Bientôt il n'y aura plus  
» rien d'*antique* en France, si ce n'est la  
» CONVENTION et ses lois, pour lesquelles on  
» invoque déjà le respect dû aux vieux monu-  
» mens... Et cependant, si la science des anti-  
» quaires met tant de prix à restaurer à grands  
» frais, souvent à refaire à neuf, d'anciens  
» monumens du paganisme qui ont servi aux  
» usages les plus profanes et quelquefois les  
» plus barbares ; la religion, cette première  
» et la plus vénérable des antiquités, verroit-  
» elle avec indifférence détruire ces monu-  
» mens encore tout vivans de la Gaule chré-  
» tienne, ces sièges honorés par tant de vertus

» et de lumières, qui se lient aux origines de  
» notre monarchie, qui l'ont reçue au sortir  
» des forêts de la Germanie, et l'ont élevée  
» comme un enfant au berceau? Certes, pour  
» des Français et des Chrétiens, les sièges de  
» Reims, de Vienne, de Narbonne sont des  
» antiquités plus respectables que les équi-  
» voques ruines des Thermes de Julien l'A-  
» postat!....

L'orateur, cherchant à dégager la religion des entraves où elle étoit asservie, s'écrioit encore : « En Irlande, en Angleterre et aux  
» États-Unis d'Amérique, où la religion catho-  
» lique n'a pas plus, par le fait ou le droit,  
» d'existence politique qu'elle n'en a actuelle-  
» ment en France, M. Royer-Collard vous a  
» dit, et avec raison, qu'elle étoit maîtresse  
» souveraine de ses établissemens, de leur  
» nombre, de leur circonscription et du  
» nombre de ses ministres; et remarquez  
» qu'en Angleterre, où elle est la religion du  
» petit nombre, religion ennemie et long-  
» temps persécutée, l'État lui laisse une  
» entière liberté; et qu'en France, où  
» elle est déclarée la religion de l'État,  
» nous croyons, avec une ligne de la  
» charte et deux lignes du budget, avoir

» acquis le droit de lui imposer des lois.  
» Ainsi en Angleterre , aujourd'hui ignorée  
» de la loi , la religion catholique est favorisée  
» par les hommes ; en France , reconnue par  
» la loi , elle est persécutée par les hommes.  
» Là, la bienveillance des hommes la protège  
» contre les rigueurs de la loi : ici , l'équi-  
» voque faveur de la loi ne peut la protéger  
» contre la malveillance des hommes. En  
» Angleterre , l'État ne lui donne rien et  
» l'honore , et *prépare de loin son émancipa-*  
» *tion* ; en France , l'État la paie et la craint ,  
» et prépare son asservissement !.... C'est ,  
» puisqu'il faut le dire , qu'en Angleterre la  
» religion catholique n'a à combattre qu'une  
» religion *dominante* , qui , en conservant sa  
» hiérarchie , a conservé beaucoup de son  
» esprit ; et qu'en France elle lutte contre des  
» sectes *dominatrices* , qui ne reconnoissent  
» point chez elles d'autorité , et n'en peuvent  
» souffrir ailleurs. »

Ah ! qu'il devoit en coûter au noble orateur de se voir forcé de dire de telles choses, et de les dire..... sous la RESTAURATION !

En 1823 , M. de Bonald fut élevé à la pairie avec son ami intime M. le comte de Marcellus, ce qui doubla pour tous deux le prix de cette

grâce ; et il continua , dans cette chambre , à défendre avec lui et ses nobles amis l'évêque d'Hermopolis , le comte de Sèze , le comte de Saint-Roman, le duc de Narbonne, le marquis de Clermont-Tonnerre, l'illustre duc de Bellune et tant de zélés défenseurs de la royauté , les mêmes principes qu'il avoit défendus dans la chambre des Députés avec MM. de Villèle, Corbière, Clausel de Coussergues, et Peyronnet dont la longue captivité devoit , sept ans après , lui causer une si vive peine (1) !....

A l'avènement de Charles X, M. de Bonald fit partie d'une députation de la chambre des Pairs nommée pour assister à Reims au sacre du nouveau roi. Tout ce qu'il y avoit d'imposant dans cette auguste cérémonie, même un sentiment électrique d'enthousiasme qui s'étoit emparé de tous les cœurs à l'aspect des vieilles voûtes de cette basilique, témoins

(1) Le noble captif la subit avec autant de courage que de chrétienne résignation , et la correspondance qu'il entretenoit de sa prison avec son ami et son collègue, étoit une consolation pour tous deux. Dans une de ces lettres si touchantes du prisonnier de juillet, on lisoit ces paroles de Job : *Nudus egressus sum ,... nudus revertar... Sit nomen Domini benedictum !*

séculaires et muets depuis si long-temps des anciennes solennités de la monarchie, et réveillés tout à coup par une solennité nouvelle et si impatiemment désirée : toutes ces pompes et tout cet éclat ne purent dissimuler à un esprit aussi pénétrant que celui du sage politique, accoutumé à plonger ses regards dans l'avenir, les dangers de l'État et d'une révolution qui s'approchoit..... Il lui sembloit, ainsi qu'à l'auteur de cette notice qui étoit aussi présent, que cette consécration nouvelle d'une *nouvelle* royauté alloit être promptement suivie de ses funérailles, et que toutes ces images augustes de nos rois reproduites à nos yeux, dans cette nef étincelante de mille lumières, et toute brillante d'or et d'azur, alloient se voiler et disparoître pour jamais à nos regards..... Je ne sais quelle mystérieuse main sembloit écrire sur ces murs un arrêt fatal au milieu de l'allégresse publique, et quelque chose d'indéfinissable se faisoit sentir parfois au fond des cœurs..... L'ami dévoué de la monarchie, comprenant la difficulté des temps, l'exigence des circonstances, et toutes les complications qui résultoient de trente-cinq années de mœurs et d'institutions nouvelles, trouvoit je ne sais quel contraste

dangereux entre les solennités du *sacre de Reims* et les sermens à tout ce qui renversoit les lois de l'ancienne monarchie de Clovis et de saint Louis que Reims représentoit ; et son esprit en étoit profondément attristé.....

Tous ces dangers qui nous menaçoient, il les voyoit encore dans la foiblesse du pouvoir, dans l'incertitude de son action, et dans cette opposition violente et sans motifs de la part de beaucoup de *candides* esprits, qui s'y engageoient sans se douter où l'on vouloit les mener : opposition qui, dans les dernières années du règne de Louis XVIII, avoit commencé à se former dans l'ancienne majorité des deux chambres, dans la magistrature, au sein de la cour elle-même ; et qui, grandissant toujours, menaçoit comme un torrent de renverser les foibles digues que nos institutions nouvelles pouvoient lui opposer..... Et tout cela, il faut bien le dire, par haine d'un seul homme, D'UN MINISTRE....., et de l'homme le moins haineux lui-même, le plus obligeant et le plus probe que l'on ait vu au pouvoir !...

Mais quel que fût le fondement des griefs que cette opposition put faire valoir, soit à l'égard des personnes, soit à l'égard des choses,

le sage et éclairé défenseur de la royauté pensoit et répétoit souvent, qu'il falloit s'*opposer* au mal avec persévérance, de quelque côté qu'il arrivât, mais savoir le supporter aussi en partie plutôt que de tomber dans le pire...

Il avoit toujours beaucoup redouté aussi l'arrivée au ministère d'un homme dont il es-  
timoit les vertus et la loyauté, mais qu'il regardoit comme au-dessous d'un fardeau que les Sully, les Richelieu et les Mazarin eussent peut-être été incapables de porter avec les conditions qu'il falloit alors subir ; et nous lui avons entendu dire, long-temps avant l'arrivée de ce ministère, que ce ne seroit qu'une transition pour arriver à une révolution.

Le 21 janvier de l'année 1826, fut pour M. le vicomte de Bonald et sa famille un jour doublement néfaste, et un malheur privé vint se mêler pour lui au douloureux anniversaire d'une calamité publique et d'une époque à jamais funeste pour la France..... M. de Bonald eut le malheur de perdre ce jour-là la compagne de sa vie, celle qui avoit partagé sa bonne et sa mauvaise fortune, et qui avoit toujours rempli avec tant de fidélité, de dévouement et de tendresse

tous les devoirs d'épouse et de mère chrétienne... Forcée de fuir, pendant l'émigration de son mari, avec trois enfans en bas âge qu'elle avoit alors, elle erra dans les montagnes, et se cacha plus d'une fois dans les grottes et les bois du Monna; ce qui avoit altéré sa santé, et avancé pour elle les infirmités de la vieillesse... Ce nouveau chagrin vint se joindre encore pour le noble écrivain à tous ceux que lui causoient les progrès de nos maux politiques et l'avenir menaçant de notre patrie.



## VIII.

Une circonstance de sa vie politique que nous ne devons pas passer sous silence, et celle qui fut pour lui la source la plus féconde d'amertumes de tout genre, et de la plus cruelle de toutes, l'injustice, à son égard, d'un ancien et illustre ami, fut le sacrifice qu'il crut devoir faire à Charles X, en acceptant la présidence, toute *gratuite* assurément, d'une commission de censure. Il y fut nommé sans être consulté ni même prévenu, et il craignit que son refus non-seulement n'affligeât le Roi qu'il aimoit, mais ne fit entièrement échouer une mesure que l'on avoit regardée comme extrême dans la difficile position où l'on se trouvoit, et dont il n'espéroit pas beaucoup lui-même, quoiqu'il reconnût à un gouvernement le droit de se défendre.... Certes, beaucoup de gens, qui lui en firent alors un reproche, auroient peut-

être bien voulu plus tard avoir eux-mêmes une censure à leurs ordres... Et l'auteur de la *Législation primitive* avoit, si l'on veut, la *foiblesse* de croire qu'il vaut mieux, comme nous l'avons déjà remarqué, *prévenir* le mal que d'avoir à le punir ; qu'il est plus raisonnable, plus humain, plus digne de la société, de prévenir l'EMPOISONNEMENT MORAL, le plus grand de tous les crimes, que d'avoir à punir les empoisonneurs et à réparer les irréparables suites de ce genre d'empoisonnement... Il le crut, et beaucoup de gens qui ne le pensoient pas alors, en sont convaincus aujourd'hui.... L'esprit de système et de sophisme ne change pas les conditions nécessaires et les lois éternelles de la société ; et jamais on n'a vu mieux justifié cet oracle de Jean-Jacques : « Si le » législateur, se trompant dans son objet, éta- » blit un principe différent de celui qui naît » de la nature des choses, l'Etat ne cessera » d'être agité jusqu'à ce que ce principe soit » détruit ou changé, et que l'INVINCIBLE NA- » TURE ait repris son empire. » Et cette *invincible* nature de la monarchie alloit bientôt prouver d'une manière éclatante, que l'on ne viole pas ses lois impunément !...

On a beaucoup reproché encore à M. de

Bonald son prétendu ascendant sur les conseils de la royauté pendant la restauration : rien n'est moins fondé assurément, et tous ses écrits témoignent du contraire, puisque la restauration tout entière se trouvoit dans des voies et des systèmes opposés à ses principes. Sous Louis XVIII, il a été pendant la plus grande partie de son règne dans les rangs de l'opposition, non certes, d'une *opposition systématique*, qui, dans aucun temps, n'a été dans ses principes et dans ses goûts, mais d'une opposition qu'il croyoit légitime et nécessaire; et l'on peut assurer que Louis XVIII, dont les idées politiques étoient opposées aux siennes, n'avoit pas de *foible* en général pour le sévère écrivain. Charles X, au contraire, avoit pour lui beaucoup de bienveillance, je dirai même d'amitié; mais depuis son avènement au trône, il ne lui avoit jamais dit un seul mot des affaires de l'Etat. Comme tous les princes foibles, il redoutoit par-dessus tout l'occasion d'un conseil, et s'en rapportoit exclusivement à ses ministres, qui ne consultoient pas davantage M. de Bonald; et ce qui montre la différence du caractère des deux princes, c'est que Louis XVIII, sans avoir de penchant pour lui, l'avoit cependant fait tout ce qu'il étoit;

tandis que Charles X, qui l'aimoit, ne lui avoit accordé aucune grâce, même à l'époque de son sacre où il en accorda tant, et à tant d'ingrats !... et il ne lui en avoit jamais demandé, pas plus qu'à son prédécesseur. Nommé membre du Conseil royal de l'Instruction publique, membre de l'Académie, pair de France, ministre d'Etat, toutes ces grâces venoient de Louis XVIII ; et chose singulière ! M. de Bonald, de son côté, à part la reconnoissance pour les bienfaits, se sentoit plus entraîné de cœur vers celui dont il n'avoit rien reçu, que vers celui qui l'avoit comblé... Chez lui, la conformité des sentimens et des opinions, et le caractère plein de franchise et de loyauté de Charles X, décidoient plus de ses affections, que l'intérêt ; mais son dévouement à tous deux étoit le même.

M. de Bonald n'étoit point à Paris, lors de la signature des fameuses ordonnances ; il n'en connut pas le projet, et on ne l'eût vraisemblablement pas consulté, quand il eût été présent. Celui qui a écrit, *qu'il n'y a rien de pire que les mesures fortes prises par les hommes foibles*, n'eût pas approuvé davantage des mesures foibles prises par un homme qui n'étoit pas fort ; et il eût vu là une accélération plus ra-

pide encore vers la révolution qu'il redoutoit.

Elle arriva , et ne le surprit point..... Il la supporta avec le calme d'un philosophe , et ce qui est mieux , avec la résignation d'un chrétien ; et il adora les voies impénétrables de celui qui donne et qui ôte les empires. Il renonça sans regrets et surtout sans remords aux honneurs où il avoit été élevé , et refusa de siéger à la chambre des Pairs. Depuis , il ne quitta plus sa retraite du Monna , dont l'aspect âpre et sévère pouvoit lui paroître plus en harmonie avec la teinte un peu sombre de ses pensées sur l'avenir de la France ; et il s'y occupa souvent à écrire dans divers journaux , sur les grandes questions religieuses et sociales qui avoient fait l'étude de sa vie. Après les orages de sa carrière politique , et sur le soir d'une vie si belle , ne désirant et ne redoutant rien pour lui-même , mais souvent alarmé sur les destinées de sa patrie , il se consolait en faisant autour de lui , par ses conseils , par ses exemples , et par l'exercice de la charité , tout le bien qui étoit dans son cœur et en son pouvoir... Aussi , peut-on dire de lui avec vérité , en employant des paroles sacrées , qu'*il a passé en faisant du bien* (1).

(1) *Pertransiit benefaciendo.* Act. Apost. x. 38.

L'un des actes de sa vie législative , dont il s'étoit le plus félicité , et dont il se souvenoit avec le plus de bonheur, c'étoit d'avoir pu contribuer, par son influence dans la chambre des Députés, et avec le concours et le zèle de ses dignes collègues du département de l'Aveyron , à faire soulager le pays qui l'avoit vu naître, et qu'il aimoit tant, d'une grande partie des contributions si onéreuses qui pesoient sur lui (1); récompense bien douce du dévouement et de l'assiduité qu'il apportoit à l'exercice de ses fonctions de député, ainsi que de la place de membre du conseil-général de son département, où il avoit été constamment nommé depuis la restauration, et dont la présidence lui avoit été si souvent confiée par le choix du souverain. Ce succès à la chambre, celui surtout qu'il avoit obtenu en faisant rayer de notre législation la loi anti-chrétienne du divorce, et le bonheur qu'il avoit eu dans sa jeunesse pendant ses modestes fonctions de maire, d'empêcher ses concitoyens

(1) Et il avoit été assez heureux pour être personnellement désintéressé dans cette mesure, la presque totalité de ses biens et de ceux de sa famille, se trouvant dans les départemens de l'Hérault et du Gard, peu chargés de contributions.

d'en venir aux mains ; c'étoient là les trois *événemens* de sa vie dont le souvenir lui étoit le plus doux, lorsqu'il jetoit un regard vers sa carrière passée...



## IX.

M. le vicomte de Bonald avoit commencé sa carrière politique, philosophique et littéraire par la *Théorie du pouvoir* : son dernier ouvrage dans cette brillante carrière, publié de son vivant, fut la *Démonstration philosophique du Principe constitutif des sociétés*. Ce sont les deux anneaux extrêmes de cette chaîne de vérités religieuses et sociales dont l'orgueil, le sophisme et les passions peuvent bien chercher à s'affranchir, mais qu'ils ne sauroient briser ; car la rage même prouve l'impuissance, et plus on secoue sa chaîne, plus on prouve qu'on ne peut la rompre. La révolution de juillet, qui coïncida d'une manière frappante avec l'apparition de cet écrit, sembla vouloir donner un éclatant démenti aux principes éternels qui étoient la base de cet ouvrage si lumineux : mais elle

fut, au contraire, une démonstration nouvelle de la *Démonstration philosophique*..... Car, comme l'a dit si excellemment Jean-Jacques : « l'Etat ne cessera d'être agité, jusqu'à ce que » l'*invincible* nature ait repris son empire ; » et l'état *normal* de la société, c'est l'*unité* du pouvoir, et non la *division* du pouvoir et la révolte contre le pouvoir.

Voici ce qu'écrivait à l'auteur de cet ouvrage, en 1824, un illustre étranger, le prince Elim Mestcherki : « Nommé correspondant du » ministère de l'Instruction publique de Russie, j'ai ordre de me mettre en rapport avec » les hommes éminens de la France.... Mais, » indépendamment de mes devoirs, ce sont » mes sentimens personnels qui m'attirent » puissamment vers vous. J'adresse au *maître* » le salut du *disciple*.

» Vos ouvrages ont nourri mon ame et mon » esprit. La science chrétienne, la politique » chrétienne ont été et seront l'étude de ma » vie. Il y a quatre ans, je conçus le projet » d'un ouvrage sur la foi monarchique. Je ne » connoissois pas encore la DÉMONSTRATION » PHILOSOPHIQUE : je la *pressentois*... Mais ce » que je n'eusse expliqué que par le senti- » ment, vous l'avez révélé par la raison. Je

» me félicite maintenant de n'avoir pas achevé  
 » mon ouvrage. Je serois tout au plus par-  
 » venu à *entrevoir* ce que vous avez *montré*.  
 » Vous avez arraché à la vérité un rayon lu-  
 » mineux, qui éclairera l'univers. Il n'est pas  
 » étonnant que l'on ne vous comprenne pas  
 » dans la France actuelle (1); quand on cher-  
 » che la vérité sur la terre, on ne la voit pas  
 » au ciel. Chacune de vos paroles est une  
 » semence qui germera tôt ou tard. Vous se-  
 » mez jusqu'à présent sur l'ivraie; mais DIEU  
 » COMMENCE À LABOURER..... D'ailleurs, votre  
 » *Démonstration philosophique*, sans parler  
 » de vos autres écrits, est un ouvrage vrai-  
 » ment catholique, c'est-à-dire UNIVERSEL; et  
 » si la France n'en profite pas pour le mo-  
 » ment, il est des pays mieux préparés pour  
 » en ressentir l'action bienfaisante: je mets  
 » en première ligne ma patrie (2).

» J'ai rendu compte de votre beau livre  
 » dans notre *Journal de l'Instruction publique*  
 » qui paroît à Pétersbourg. Pourquoi, hélas!

(1) Les adversaires du noble écrivain prouvent souvent, au contraire, qu'ils le *comprennent* trop...

(2) Et cela est prouvé, même par les efforts que fait le despotisme Gréco-Russe pour y étouffer la vérité.

» la Russie n'est-elle pas connue de vous plus  
 » intimement ! Vous auriez trouvé soixante  
 » millions d'hommes qui viendroient ap-  
 » puyer de leur témoignage l'autorité de vos  
 » *axiomes*. Vous avez donné une *formule*  
 » générale à la loi qui constitue la société ;  
 » et ce qui prouve l'infailibilité de votre  
 » *théorie*, c'est qu'elle s'applique à la con-  
 » stitution particulière des peuples de tous  
 » les temps et de tous les pays.... Vous êtes  
 » en vérité le Newton de la science poli-  
 » tique.... »

On peut voir, par cette lettre, que l'instruction publique de Russie choisit assez bien ses correspondans, et que les hommes éminens de France et les vérités sociales qu'ils ont proclamées n'y sont pas mal appréciés. La lumière ne demande qu'à se lever aujourd'hui sur le nord, quoique Voltaire nous ait assuré que c'est de là qu'elle nous venoit de son temps.... Et déjà, en 1816, M. le comte de Maistre écrivoit de Saint-Pétersbourg à l'auteur de la *Législation primitive* : « Le  
 » MOUVEMENT DES ESPRITS VERS NOTRE CROYANCE  
 » ÉTOIT DEVENU SI RAPIDE, ET LES CONVERSIONS  
 » SI MARQUANTES PAR LE NOMBRE ET LA QUALITÉ  
 » DES PERSONNES, QUE LE FANATISME ET L'AU-

» TORITÉ ONT ÉTÉ ALARMÉS A LA FOIS.... LE  
 » BRANLE EST DONNÉ DE HAUT, ET NE S'ARRÊTERA  
 » POINT. »

Mais un triomphe bien plus doux au cœur de l'écrivain catholique, que les plus grands éloges, et que cette *fumée* de gloire humaine dont il voit aujourd'hui le néant, c'étoit d'avoir par ses écrits ramené à la foi catholique le prince Russe Mestcherki dont nous avons rapporté la lettre, et d'y avoir ramené surtout un de ses plus intimes amis, un homme distingué en Allemagne et en Europe, par son esprit, son noble caractère et le rang qu'il occupe dans la diplomatie. On lira avec un touchant intérêt la lettre que l'auteur de cette Notice recevoit, le 15 décembre 1840, de M. le comte de Senft, aujourd'hui ambassadeur d'Autriche à La Haye :

« Vous avez rendu justice à mes sentimens,  
 » en me regardant comme appartenant de  
 » cœur à la famille de celui dont je pleure  
 » avec vous la perte.... C'est à lui que je dois,  
 » après Dieu, le bonheur d'être catholique.  
 » Il me donna en hiver 1818, son admirable  
 » ouvrage, ses *Recherches philosophiques*, et  
 » l'étude que j'en fis, surtout du chapitre de  
 » *l'Origine du langage*, déterminâ ma con-

» viction, et me fit passer de l'incrédulité phi-  
 » losophique à la foi chrétienne. C'est au  
 » souvenir de ce bienfait, sans doute, que je  
 » suis redevable de l'indulgente bonté et du  
 » constant intérêt dont M. de Bonald m'a  
 » honoré depuis l'époque que je viens d'in-  
 » diquer. Jamais je n'oublierai le charme de  
 » ses entretiens ;... et ses lettres étoient toutes  
 » semées de traits de lumière que je conserve  
 » précieusement. »

Hélas ! cette grande lumière et ce NEWTON de la science politique, comme l'appeloit un illustre étranger, alloit disparaître de l'horizon politique après l'avoir long-temps éclairé.... Mais peut-être l'avenir rendra-t-il à ses lumineux et nobles écrits toute l'autorité que le présent et ses tristes passions semblent leur ôter chaque jour !

Il s'est éteint presque subitement, à la suite d'une attaque d'asthme suffoquant, dans la nuit du 23 novembre 1840, au moment où le mariage de son petit-fils (1) alloit combler ses vœux.... Il n'a pu bénir lui-même sur la

(1) Avec mademoiselle de Saint-Maurice, petite-fille du marquis de Saint-Maurice, intime ami de M. le vicomte de Bonald et ancien député de la noblesse de Montpellier aux Etats-généraux.

terre cette union qu'il avoit vivement désirée, mais il la bénit sans doute de la demeure qu'il a obtenue dans un monde meilleur, de CELUI qui *couronne dans ses élus ses propres dons*, lorsqu'ils en ont fait un si noble usage.... Et le courageux et infatigable athlète, qui consacra sa vie entière et jusqu'à son dernier soupir à la défense de la VÉRITÉ et de l'UNITÉ, qu'il voit à présent face à face, peut bien sans doute s'écrier, dans les ineffables accens de l'hymne sans fin dont les nôtres ici-bas ne sont qu'un foible écho : O VERA SEMPER UNITAS ! O UNA SEMPER VERITAS (1) !!!

(1) Hymne pour la Sainte-Trinité, du Bréviaire de Paris.



## X.

. . . . .

M. de Bonald a dit dans ses *Pensées*, que  
 « dans les temps de révolution, ce qu'il y a  
 » de plus difficile n'est pas de faire son de-  
 » voir, mais de le connoître. » L'auteur de  
 cette maxime a prouvé qu'elle ne pouvoit lui  
 être applicable ; et dans sa conduite privée  
 et publique, il a toujours montré qu'il savoit  
 connoître son devoir aussi bien que le rem-  
 plir.... Il étoit sévère, et l'on pourroit dire  
 même inexorable, dans ses principes ; mais  
 on ne fut jamais plus indulgent pour les per-  
 sonnes et plus calme dans ses jugemens. *Il*  
*possédoit son ame en paix*, dans toute la vé-  
 rité de cette belle expression des livres saints ;  
 aussi, s'il a eu et s'il a encore de violens et  
 implacables ennemis de ses principes, il n'en

a jamais eu de sa personne, et il ne pouvoit en avoir. Il a eu au contraire la gloire d'avoir pour amis tous les amis de la religion, de la justice et de l'ordre, et même beaucoup de ceux qui ne partageoient pas du tout ses principes politiques. Le général Foy et lui avoient l'un pour l'autre une bienveillance réciproque; et quoique siégeant dans des rangs bien opposés, M. de Bonald rendoit toute justice à l'élévation de l'esprit et à la noblesse de sentimens de son collègue, qui, à son tour, professoit pour lui la plus haute estime.

Il s'intéressoit vivement aux succès des jeunes écrivains, lorsqu'ils consacroient leurs talens à la cause de la religion et des bonnes doctrines littéraires. C'est ainsi qu'il applaudit avec chaleur aux premiers succès de deux de nos poètes les plus fameux, et l'aurore et l'éclat de leur CÉLÉBRITÉ naissante lui parurent bien plus dignes d'envie que la VOGUE qu'ils eurent plus tard.

La chute d'un écrivain célèbre, et depuis tristement fameux, en qui les hommes religieux, bien plus que la religion elle-même, vouloient voir un nouvel Athanase, ne le surprit point..... La pénétration de son esprit

lui faisoit entrevoir déjà avec effroi la profondeur de l'abîme où il se précipitoit; et il lui avoit dit un jour à lui-même (1): « Si je » n'étois convaincu de votre piété, je croirois » voir en vous l'étoffe d'un LUTHER et d'un » CALVIN... » Et il s'y seroit trouvé plus que cela, si la Providence n'avoit brisé à l'instant une influence qui se tournoit contre l'Eglise, et frappé d'aridité la main qui s'étoit levée contre une mère!...

C'étoit la même pénétration qui lui faisoit écrire, en 1802, que le réveil de l'Espagne seroit un jour le RÉVEIL DU LION... Et, certes, l'Europe vit l'accomplissement frappant de cette prophétie six ans après, lorsque l'Espagne se leva tout entière pour repousser l'invasion de Bonaparte. Mais ce que l'auteur de la *Législation primitive* ne prévoyoit pas, c'est que trente ans plus tard, ce réveil du lion seroit le RÉVEIL DU TIGRE!..... Et cette expression est assez justifiée, je pense, par les horribles massacres qui ont fait frémir l'Europe depuis peu, et qui ont porté une si grave atteinte à la dignité du caractère espagnol!

(1) Et bien avant la révolution de juillet.

L'ambition étoit un sentiment qui lui étoit inconnu (1); sa devise étoit : PRODESSE, NON PRÆESSE, et ceux qui ont vécu dans son intimité peuvent rendre témoignage à ce que nous disons.

Son désintéressement est assez public, assurément, quelques ridicules fables que l'esprit de parti ou la malignité jalouse aient imaginées; et après avoir rejeté plusieurs occasions de faire sa fortune sous l'empire, élevé sous la restauration bien moins haut que son mérite, il est resté volontairement à la seconde révolution avec le modeste patrimoine dont il n'avoit sauvé que quelques débris du nau-

(1) M. de Fontanes écrivoit à M. de Bonald, le 17 août 1806, après une audience de l'Empereur : « A l'audience, ON est venu à moi avec l'air de la *plus excessive bienveillance* : « QUE M. DE BONALD » VIENNE A PARIS ; à 200 lieues, il est difficile de se » bien entendre. » Voilà les propres mots DE CELUI QUI PEUT TOUT. J'ai répété ce que j'avois déjà dit de votre situation, des devoirs respectables qui vous enchaînoient dans vos montagnes ; on m'a répondu par ces mots : « QU'IL VIENNE ! » Et cependant M. de Bonald n'alla à Paris que quatre ans après, et lorsqu'après deux ans de nomination à la place de conseiller de l'Université, il se fut décidé à l'accepter !

*Voyez à la fin de la Notice la lettre de M. de Fontanes.*

frage de la première. Jamais on n'a pu mieux appliquer qu'à lui cette parole de l'auteur de toute vérité, QUE LES ENFANS DU SIÈCLE SONT PLUS PRUDENS QUE LES ENFANS DE LUMIÈRE DANS LES CHOSES DE CE MONDE.

Il répétoit souvent, et CELUI qui a le secret des cœurs sait avec quelle sincérité il le disoit, « qu'il n'avoit jamais écrit que POUR ÊTRE UTILE ; » et c'est bien à lui que semble s'appliquer ce beau témoignage de l'Esprit saint, dans l'Ecclésiaste : *Quæsiuit verba utilia, et conscripsit sermones rectissimos ac veritate plenos.* (ECCLES. 10. C. XII.)

Il avoit toujours été plus pressé de faire du bien à ses semblables que d'en être loué, et plus occupé des intérêts de son pays que de voir son pays s'occuper de lui ; il n'avoit recherché que la vertu, et il rencontra la gloire, ... récompense, même en ce monde, d'une vie dont le monde n'étoit pas le but...

On sent bien que chez celui qui avoit dit que *la littérature est l'expression de la société*, oracle dont nous voyons, hélas ! aujourd'hui le triste accomplissement, les doctrines littéraires devoient se trouver en harmonie avec les doctrines politiques. Aussi, l'auteur de la *Législation primitive* avoit pres-

que un culte pour Corneille, Racine, Bossuet, et pour tous les grands écrivains du grand siècle. Parmi ceux de l'antiquité, il aimoit Tacite et Cicéron de prédilection; Tacite, surtout, avoit été sa lecture favorite, et l'objet de ses méditations. Cela n'empêchoit pas qu'il ne se plût beaucoup aussi à la lecture d'ouvrages moins sérieux, comme ceux de Walter-Scott, par exemple, et l'admirable roman de Manzoni, où il trouvoit des beautés du premier ordre, et des caractères d'une grande énergie et d'une extrême vérité.

Il avoit beaucoup goûté le *Génie du Christianisme*, dont l'apparition, au sortir de la littérature révolutionnaire, avoit eu une si heureuse influence sur le retour des esprits vers les idées religieuses, et il félicitoit sincèrement l'auteur, de l'heureuse pensée qui l'avoit conçu, et du talent qui en avoit conduit l'exécution. Seulement, il n'en approuvoit pas deux épisodes fameux : l'un, comme dangereux, l'autre comme pas assez grave pour un si bel ouvrage; et il applaudissoit à la détermination de l'auteur de les avoir retranchés des dernières éditions.

Son goût dans les arts étoit moins sûr que dans la littérature; je dirai même qu'il étoit

un peu *Romain* à cet égard... Le dangereux et fréquent abus qui s'en est fait dans les sociétés modernes , et la corruption des mœurs à laquelle on les fait trop souvent servir , lui donnoient pour eux quelque éloignement , surtout dans les derniers temps de sa vie ; et il étoit un peu disposé , à leur égard , à confondre la chose avec l'abus...

Quoique élevé chez les adversaires des Jésuites , et dans des préventions de famille assez vives en faveur de Port-Royal , la justesse de son esprit et la droiture de son cœur lui firent comprendre de bonne heure tout ce que valoit pour l'éducation publique , pour la défense du catholicisme en Europe et la propagation du christianisme dans le monde , la société célèbre à laquelle la haine s'est attachée en proportion de ses efforts et de ses succès dans cette grande et triple mission..... Aussi , regretta-t-il toujours sa suppression ; et jusqu'à son dernier soupir , il ne cessa de faire des vœux ardens pour son rétablissement dans tout l'univers chrétien.

Madame de Staël , que M. de Bonald a si bien peinte dans un petit écrit fort piquant sur un ouvrage posthume de cette femme célèbre , qu'il appeloit *un roman sur la poli-*

*tique et la société* (1), disoit un jour à notre écrivain : « Je n'ai jamais vu un homme plus » philosophe que vous avec moins de philosophie. » Si madame de Staël vouloit dire : Avec moins de goût pour les systèmes de philosophie en général, et surtout pour la philosophie moderne, elle avoit complètement raison ; l'illustre auteur des *Recherches philosophiques* a été en effet, par ses exemples, son caractère et sa vie entière, le véritable type du PHILOSOPHE CHRÉTIEN ; et connu du monde savant, religieux et politique, il étoit inconnu à lui-même, et lui seul ignoroit ce qu'il valoit... On dira certainement de beaucoup d'hommes de notre temps, qu'ils ont été trop loués par ce siècle si louangeur et si destructeur tout à la fois ; mais la postérité dira de l'auteur de la *Législation primitive*, qu'il ne l'a pas été assez. Et peut-être est-ce pour avoir obtenu moins de louanges pendant sa vie, qu'il aura mérité plus d'éloges après sa mort.

Le nombre des personnes qu'il obligea est prodigieux ; et, par une fortune singulière et

(1) *Considérations sur les principaux événemens de la révolution française*, par madame la baronne de Staël.

dont il fut redevable sans doute à son caractère et à sa manière d'obliger, on peut dire de lui ce qu'on n'a peut-être jamais dit de personne : c'est qu'IL OBLIGEA FORT PEU D'INGRATS..... Et la crainte même d'en trouver ne l'eût pas arrêté.

Sa société étoit particulièrement recherchée des femmes, de celles surtout dont la raison, l'esprit et le goût savoient apprécier tout ce qu'il y avoit d'aimable dans son esprit, d'élevé dans son cœur, et de piquant dans sa conversation.

Un jour, dans une société (1) où se trouvoient M. de Bonald et le docteur Gall, qui ne l'avoit jamais vu, la maîtresse de la maison, s'adressant au célèbre professeur, lui dit, en lui montrant l'auteur de la *Législation primitive* : « Docteur, dites-nous un » peu ce que vous pensez de cette tête?... » Le docteur, s'approchant de l'écrivain, l'examine avec attention, et celui-ci se prête à cette inspection, de la meilleure grâce du monde, pendant que la société attend, en souriant, l'oracle qui va sortir de la bouche

(1) Chez M. le baron Perr...., ancien colonel de la garde.

du fameux *crânologue*... « Si j'osois porter » un jugement, » dit-il enfin, « je croirois » que cette noble tête est celle d'un grand » poète... » — « Hé ! bien, » lui répliqua-t-on, « votre science, docteur, est en défaut : cette tête est celle d'un grand philosophe, et non d'un poète ; » et on lui nomma M. de Bonald. « La philosophie et la poésie sont sœurs, » répliqua, sans se déconcerter, le spirituel étranger, et il disoit vrai... La poésie est, en effet, la plus haute expression du langage, comme la philosophie du noble écrivain est l'expression la plus élevée des idées et de l'intelligence de l'homme... La poésie s'accorde moins bien avec la politique, et nous nous en sommes aperçus plus d'une fois...

M. de Bonald a été essentiellement l'homme de la société ancienne, comme un écrivain plus brillant a été aussi lui-même, par ses écrits, l'homme de la société nouvelle.... Mais cette société paroît rejeter décidément tout ce qui avoit été la base de toute société jusqu'à nos jours... Toute expérience lui est odieuse, toute autorité divine et humaine insupportable ; et M. de Chateaubriand trace ainsi lui-même le tableau des *destinées nou-*

nelles vers lesquelles la société actuelle se précipite plutôt qu'elle ne marche :

« La France et l'Angleterre , comme deux  
 » énormes béliers , frappent à coups redou-  
 » blés les remparts croulans de l'ancienne so-  
 » ciété..... Il faudra d'abord que l'Europe se  
 » *nivelle* dans un même système..... Pour ar-  
 » river là , il est probable qu'on subira des  
 » guerres étrangères , et qu'on traversera à  
 » l'intérieur UNE DOUBLE ANARCHIE MORALE ET  
 » PHYSIQUE. Quand il ne s'agiroit que de la seule  
 » propriété , n'y touchera-t-on point ? Mais  
 » si l'on touche à la propriété , il en résultera  
 » des bouleversemens immenses , qui ne s'ac-  
 » compliront pas sans effusion de sang.....  
 » Quelle sera la société nouvelle ? je l'ignore...  
 » Jusqu'à présent , la société a procédé par  
 » *agrégation* et par *famille* ; quel aspect of-  
 » frira-t-elle , lorsqu'elle ne sera plus qu'in-  
 » dividuelle , ainsi qu'elle tend à le devenir ,  
 » ainsi qu'on la voit déjà se former aux Etats-  
 » Unis ? Vraisemblablement , l'*espèce humaine*  
 » s'agrandira ( ce n'est guère probable ) ; mais  
 » il est à craindre que l'*homme* ne *diminue* ,  
 » que quelques facultés éminentes du génie  
 » ne se perdent , que l'imagination , la poésie ,  
 » les arts ne meurent dans les trous d'une so-

» CIÉTÉ-RUCHE, où chaque individu ne sera  
 » qu'une abeille, une roue dans une ma-  
 » chine, un atome dans la matière organisée.  
 » Si la religion chrétienne s'éteignoit, ON AR-  
 » RIVEROIT PAR LA LIBERTÉ A LA PÉTRIFICATION  
 » SOCIALE où la Chine est arrivée par l'escla-  
 » vage (1).... »

Certes, voilà un tableau fait de main de maître, et qui devrait appeler les méditations de tous les hommes d'Etat!.... C'est donc un éloge pour l'auteur de la *Législation primitive* d'avoir été essentiellement l'HOMME DE LA SOCIÉTÉ ANCIENNE, c'est-à-dire de la seule société possible, et qui préserve de la barbarie, peut-être du NÉANT, les générations futures!... Et il peut, à bon droit, se glorifier de l'épithète de *demeurant d'un autre âge*, qu'on lui a jetée quelquefois comme une insulte..... C'est un éloge pour lui d'avoir combattu jusqu'à la fin pour la société ancienne, alors même que les passions nouvelles et l'ORGUEIL en accéléreroient la ruine..... Car la ruine même de l'ordre social prouveroit encore la sagesse de ses défenseurs, et *justifieroit les voies* où ils ont marché. Et n'y eût-il plus

(1) *Avenir du monde.*

qu'un seul homme debout sur les débris du monde moral, il auroit encore le droit de proclamer le triomphe de la VÉRITÉ et de la JUSTICE, qui n'éclate jamais mieux que lorsqu'une nation périt pour en avoir abandonné les sentiers.

L'auteur de la *Législation primitive*, et celui des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, ne se sont jamais rencontrés dans ce monde, quoiqu'ils se soient si constamment rencontrés dans le monde des intelligences, et que leurs esprits fussent comme *deux cordes parfaitement d'accord et de l'unisson le plus rigoureux* (1). Ils pensoient déjà l'un dans l'autre, lorsque leurs noms leur étoient encore réciproquement inconnus. Et plus tard, M. de Maistre écrivoit à M. de Bonald : « Je n'ai jamais rien écrit que vous » ne l'ayez pensé, et je n'ai jamais rien » pensé que vous ne l'ayez écrit. » Tels que deux fleuves, qui, sortis d'une même source et descendus des régions *élevées*, se séparent dans leur course, et coulent à pleins bords portant avec eux la fécondité et la vie, l'un plus impétueux et plus rapide, l'autre

(1) Lettre de M. de Maistre, déjà citée.

plus majestueux et plus calme : tous deux sont allés par des routes diverses se rejoindre et se perdre dans cet Océan de Vérité qui ne connoît ni accroissement ni diminution , et dans le sein duquel doit rentrer tout ce qui en est sorti...

Nous dirons enfin , en terminant cette Notice : Si l'on considère l'âge auquel celui que nous pleurons nous a été enlevé , cet âge de 80 ans , dont l'Écriture a dit : *Amplius eorum, labor et dolor*(1)..., cet âge qu'il avoit dépassé de beaucoup (2), exempt de toutes les infirmités physiques et morales qui sont si souvent le partage d'un âge bien moins avancé , et jouissant encore de toutes les facultés de sa raison , de son esprit et de son cœur (3) ; si l'on songe à quel petit nombre est accordée par la Providence cette faveur de

(1) PSALM. LXXXIX. 10.

(2) M. de Bonald étoit entré dans ses 87 ans.

(3) Un mois encore avant sa mort, il écrivoit à un de ses amis, M. le chevalier Amette , les lignes suivantes, tout empreintes de cette cordialité affectueuse, et remplie de grâce , qui le caractérisoit :

« Je sais bon gré à MM. de l'Institut d'avoir placé  
» mon domicile chez vous, mon bien cher Amette (\*);

(\*) Une lettre de l'Institut lui avoit été adressée au domicile de M. Amette.

mourir *tout entier* à cet âge, à quel nombre plus petit encore il est donné de laisser après soi une renommée si pure, des regrets aussi universels, et le souvenir d'une vie à la fois irréprochable, modeste et glorieuse; nous pourrons alors répéter les belles et consolantes paroles de Tacite sur Agricola : « Tout » ce que nous avons aimé, tout ce que nous » avons admiré en lui, demeure, et demeurera » à jamais dans la mémoire des hommes. » *Quidquid ex illo amavimus, quidquid mirati sumus, manet, mansurumque est in animis hominum, in æternitate temporum* (1).

Cette grande intelligence avoit éclairé pendant un demi-siècle la société au milieu des abîmes où elle marchoit..... *Oriens ex alto, illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent* (2) : elle a disparu à nos regards, mais ne s'est pas éteinte; et elle est rentrée dans ce foyer de lumière dont elle n'étoit qu'un rayon.....

» ils ont pensé, avec raison, que la personne étoit là » où étoit le cœur et le souvenir... » Ce noble cœur sembloit battre avec plus de force pour ses amis au moment, hélas! d'en être séparé pour toujours!...

(1) TACIT. *Vit. Agric.*

(2) Luc. I. 78, 79.





## LETTRES

DE M. DE FONTANES.

---

M. de Fontanes, plus près des rayons de la gloire de Napoléon que M. de Bonald, en étoit aussi un peu plus ébloui, et sa tendre affection pour son ami cherchoit à l'attirer à Paris; et dans son intérêt, à lui arracher quelques éloges pour l'homme qui remplissoit la France et l'Europe de son nom. La voici, cette lettre si aimable et si bonne, qu'il lui écrivoit le 17 septembre 1806 :

« A l'audience, on est venu à moi avec l'air de la plus excessive bienveillance : « Que votre » ami vienne à Paris; à deux cents lieues il est » difficile de se bien entendre. » Voilà les propres mots de *celui qui peut tout*. J'ai répété ce que je savois déjà de votre situation, des devoirs respectables qui vous enchaînoient dans vos montagnes. On ne m'a répondu que par ces mots : QU'IL VIENNE, et on m'a quitté.

» Je crois qu'il faut venir à tout prix. Les motifs les plus importans doivent vous y engager. D'abord un grand talent n'est bien qu'à Paris. La scène change à chaque instant. Du fond de vos montagnes, vous ne pouvez juger parfaitement ce qui convient à cette succession rapide d'événemens qui renferme dans chaque jour ce qu'il falloit jadis pour remplir tout un siècle. Le génie le plus élevé ne peut suppléer à ces notions positives qu'on ne peut avoir qu'à la source de tous les mouvemens. Pour l'intérêt de votre grand talent, *VENEZ....*

» De plus, à Paris, l'opinion publique vous protège de toutes les manières. Des autorités subalternes n'oseront persécuter un homme de génie en présence des chefs de l'autorité suprême, qui ont lu ses écrits et qui les estiment. Pour votre propre sûreté, *VENEZ ENCORE....*

» La conversation que je vous ai transmise au commencement de cette lettre prouve des intentions très-bienveillantes à votre égard.... Si j'ai bien compris le mot : *qu'il vienne*, j'ose dire que vous ne devez pas hésiter un moment pour l'intérêt de votre famille. Ainsi, au nom même de vos enfans, *venez*, et l'avenir peut réparer le passé.

» Vous avez prévu plusieurs des grandes choses accomplies en Allemagne : je voudrois en conséquence quelques mots sur l'auteur de tant de pro-

diges. Vous aimez les grandes monarchies, il en fait partout. Vous désirez l'extinction du système démocratique, il vous sert à souhait. Vous appelez de tous vos vœux la réunion des Eglises (1), vous l'aurez peut-être. Vous n'aimez pas les Anglais, qui mieux que lui peut nous en venger (2)? Il me semble qu'aucun fondateur de société ne devoit plus être selon vos désirs.... Je sais que tout est sincérité dans votre cœur, comme tout est lumière dans votre esprit; c'est pour cela que je souhaite vivement lire l'éloge du plus grand des souverains, fait par le premier des écrivains politiques de mon siècle. Je me garderois bien de parler à une ame aussi noble que la vôtre, des avantages qu'une telle profession de foi vous assureroit contre vos ennemis; je ne vous demande que justice et vérité. Vous seriez juste et vrai contre vous-même : soyez-le aussi quand la vérité peut vous être utile.

» Je ne dois pas vous laisser ignorer que M. de Talleyrand a parlé très-hautement en votre faveur dans cette occasion; il sent tout ce que vous valez. Sa conduite m'a enchanté. Il y a eu contre vous un peu de jalousie littéraire, si j'en crois

(1) Je crois que Napoléon et l'auteur de la *Législation primitive* différoient quelque peu sur les moyens et la manière de cette *réunion des Eglises*...

(2) Pauvres humains que nous sommes! Que nos vœux sont foibles et bornés!!! Quelle nation, au contraire, mieux que les Anglais, *s'est vengée de Napoléon et de nous???*

M. de Talleyrand. Des subalternes, qui prétendent être aussi des écrivains profonds, n'aiment pas, dit-on, ceux qui ont une vraie profondeur sans l'affecter et sans rien prétendre... Quoi qu'il en soit, venez à Paris chercher la gloire et tout ce qui doit l'accompagner sous un gouvernement éclairé.

» Adieu, Monsieur, soyez sûr que mon amitié, un peu paresseuse pour écrire, ne l'est jamais pour servir. Adressez-vous à moi toutes les fois que vous en aurez besoin. Vous ne pouvez me donner un plus doux témoignage de la vôtre. Je vous embrasse tendrement.

» FONTANES. »

Paris, 17 août 1806.

*P. S.* « Notre ami Chateaubriand doit être en Asie. Il me parle de vous dans une lettre datée des îles de l'Archipel. L'aimable et bon Gueneau est en Bourgogne, et vous aime comme vous méritez d'être aimé.

» Cette lettre est chargée de ratures, mais je n'ai pas le temps de recopier. Plume, papier et style, tout est mauvais... Mais le cœur qui l'a écrite est bon ; cela vous suffit. »

M. de Fontanes renouvelant encore ses instances pour attirer M. de Bonald à Paris,

lorsqu'il eut été nommé Conseiller de l'Université, lui écrivoit de nouveau deux ans après :

« J'ai désiré votre apparition à Paris pour votre avantage et pour celui de votre famille, j'ose dire pour votre gloire, et SURTOUT POUR CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT QUI M'EST CONFIE. Je persiste dans cette opinion. Je crois avec tous vos amis, que le temps des incertitudes est passé. Je vous donne ma parole qu'il suffira de *paraître*, et qu'il n'est point question de *rester*. M. de Bausset, l'ancien évêque d'Alais (1), assiste à deux ou trois séances par an; il se réfugie à la campagne pendant dix ou onze mois, et personne ne le trouve mauvais. Comment ne donneriez-vous pas cette satisfaction à l'amitié qui vous appelle? Il dépend de vous d'être fort utile; et dans vos déserts, avec tout le talent de l'être, vous n'êtes pas toujours placé au point favorable.... Voulez-vous donc que je meure sans vous embrasser, et vous renouveler de vive voix l'assurance de mes inviolables sentimens ?

» FONTANES. »

5 février.

(1) Alors conseiller de l'Université, et depuis cardinal.

Et M. Molé, alors Directeur général des Ponts-et-Chaussées, joignant ses instances à celles de M. de Fontanes, écrivoit le 20 mai 1810, à M. de Bonald, avec les expressions les plus aimables :

« Permettez-moi de former un vœu , celui que forment tous ceux qui vous ont lu ou qui vous connoissent : c'est de vous voir venir prendre bientôt votre place dans le Conseil de l'Université. Vous y êtes appelé à la fois par le choix du prince et la voix de l'opinion. *Je ferois bien vite réparer vos routes, s'il ne falloit que cela pour vous engager à les parcourir dans cette direction....* Je voudrois avoir le droit de vous exprimer à ce sujet toute ma pensée et d'y joindre mes instances, et je croirois presque le trouver dans la haute estime et l'attachement que vous m'avez inspirés depuis long-temps.

» LE COMTE MOLÉ. »











